



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 8 DECEMBRE 2017

PROCES-VERBAL

Séance du 8 décembre 2017 (matin)

Étaient présents : Mme ARINI , M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN (pouvoir à Mme MERLINO-MANZINO de 11h à 12h30), BECK, Mmes BENASSAYAG (pouvoir à M. BECK de 11h à 12h30), BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI (pouvoir à Mme ARINI de 12h à 13h28), CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAIINTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM (pouvoir à M. MARTIN de 11h à 12h30), MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE (pouvoir à M. SEGURA à partir de 9h55), MONIER, MOREAU (pouvoir à Mme MONIER de 11h à 12h), OLIVIER, OUAKNINE (pouvoir à Mme MERLINO-MANZINO de 12h35 à 13h28), PAGANIN, PIRET, RAMOS (pouvoir à M. AZINHEIRINHA de 9h42 à 11h07), MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Était excusée : Mme GIUDICELLI.

Suspension de séance de 13 h 28 à 15 h 09.

Séance du 8 décembre 2017 (après-midi)

Étaient présents : Mme ARINI , M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAIINTRES, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MONIER, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusées : Mmes GIUDICELLI, MIGLIORE (pouvoir à M. SEGURA), MOREAU (pouvoir à Mme MONIER).

Étaient absents : MM. AZINHEIRINHA, CESARI, DUPLAY, LISNARD, SOUSSI, TAMBAY.

L'an deux mille dix-sept le 8 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 42 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Avant de commencer cette séance, en cette semaine bien particulière, je voudrais avoir une pensée avec vous pour deux personnalités bien connues qui nous ont quittés. Je pense tout d'abord au décès de Jean d'Ormesson, qui était une personnalité exceptionnelle, exceptionnellement attachante et singulière, qui a marqué de son empreinte la vie intellectuelle et publique française. Celui que l'on pensait immortel a rendu son dernier souffle et laisse derrière lui une France qui le regrette déjà. Brillant, intelligent, espiègle, amoureux de la vie, ardent défenseur de la liberté, il réunissait le meilleur de l'esprit français. Ce savant mélange de charme, de clairvoyance et d'esprit malicieux, faisait de lui un être charismatique et attachant que tous les Français portent dans leur cœur.

Je garde le souvenir de quelqu'un qui aimait particulièrement Nice, où il s'était rendu souvent, et la Corse, où il avait une demeure. Il aimait cette terre de Provence, et je garde le souvenir ému d'une lecture de Fanny COTTENÇON qui, à Valberg, dans le cadre du Festival des mots organisé par le Département des Alpes-Maritimes, devant une salle comble, avait conté un passage du dernier livre de Jean d'Ormesson, *Comme un chant d'espérance*. C'est un livre très personnel dans lequel l'écrivain faisait part de sa stupéfaction face à l'univers, aux origines et à l'avenir de l'homme. Editorialiste, ancien directeur du *Figaro* de 1974 à 1977, il a été aussi un formidable journaliste à la plume juste et libre et à l'œil malicieux. Je voulais donc lui rendre cet hommage.

Je voulais aussi rendre un hommage à Johnny Hallyday, qui était bien plus qu'un artiste. Au fil de plus de 60 ans de carrière, il était devenu une légende, un monument de la chanson. Il incarnait le rock français, et il s'est éteint. C'est un pays entier qui perd aujourd'hui l'une de ses grandes personnalités, tant aimée du public, une bête de scène, à la voix unique et aux chansons que tout le monde connaît. Johnny Hallyday était bien plus qu'un artiste. Il était Johnny, une légende qui fait partie de notre patrimoine culturel.

Très attaché au sud de la France lui aussi, il connaissait bien notre département pour y avoir donné de nombreuses représentations, dont ses premiers concerts, notamment au Vieux-Colombier à Juan-les-Pins où il assurait les premières parties d'un certain Georges Brassens. Plus récemment, on se souvient du lancement à Nice de sa dernière tournée « Rester vivant », et du passage au Palais Nikaia en 2015. Si aujourd'hui il nous a quittés, il reste bien vivant dans nos cœurs et dans nos mémoires. Je rappelle que Johnny est la star aux 100 millions de disques vendus tout au long de 60 ans de carrière. Il laisse un grand vide.

Après cet hommage, qui marque véritablement une page qui se tourne dans la vie française, je voulais souhaiter la bienvenue dans notre hémicycle à David KONOPNICKI. Il succède à M. LEROY qui est désormais sénateur et qui siège au Parlement. David KONOPNICKI est un féru de l'action publique, un passionné de la vie politique. Il est désormais le conseiller départemental du canton de Mandelieu-La Napoule. Je ne doute pas un seul instant que la conviction et l'engagement de David KONOPNICKI apporteront à l'ensemble de l'assemblée le poids et la valeur de son expérience. Bienvenue à lui.

Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je demande au benjamin de notre séance, David KONOPNICKI, en qualité de secrétaire de séance, de procéder à l'appel.

M. KONOPNICKI.- Merci M. le Président pour vos propos. Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, je suis très heureux de siéger dans cet hémicycle au sein de la majorité départementale.

M. KONOPNICKI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le quorum étant largement atteint, la séance peut être ouverte. Je veux saluer la présence du public et celle des journalistes qui vont suivre nos travaux. Je veux aussi souhaiter la bienvenue aux étudiants en master 2 Métiers de l'administration et des organisations publiques de l'université de Nice Sophia Antipolis. Ils sont présents dans les tribunes et accompagnés de Mme GUIT, maire de Gattières. Merci à vous d'être présents et de vous intéresser aux travaux de notre assemblée.

Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour valider notre budget primitif 2018. C'est un moment essentiel de la vie de notre assemblée. Le vote du budget est l'acte fondateur des politiques publiques que nous mettons en œuvre au service des citoyens des Alpes-Maritimes. Une fois encore, et comme depuis de nombreuses années, il est au rendez-vous de leurs attentes, mais également des grands enjeux de demain. Il faut être au rendez-vous de la saine gestion des impôts de nos concitoyens. Il faut être au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, c'est l'ADN de notre collectivité. Il faut être au rendez-vous de l'investissement, et de notre rôle d'aménageur du territoire azuréen et de partenaire des collectivités. Il faut être au rendez-vous enfin des attentes du XXI^{ème} siècle autour du numérique et du développement durable pour que les Alpes-Maritimes soient toujours une terre d'avenir.

Je remercie en tout premier lieu le président de la commission des finances, Eric CIOTTI, qui est à l'origine de l'esprit de ce budget au travers du débat d'orientations budgétaires qui nous a été présenté en septembre dernier. Il nous détaillera d'ailleurs aujourd'hui le budget primitif mais également les budgets annexes dans leurs composantes précises. Je le remercie surtout de l'acuité de sa présidence sur les finances de notre collectivité.

Nous étudierons dans cette séance le rapport de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion du Département des Alpes-Maritimes pour la période 2010 à 2015. Ce rapport souligne l'optimisation des services mis en œuvre, tels que l'extension des contrôles des prestations sociales pour les allocataires du RSA ou la réduction des charges à caractère général. Ce rapport souligne notre bonne situation financière avec un endettement maîtrisé constitué à 98 % d'emprunts sains. Dès le début de sa présidence, Eric CIOTTI a mis en œuvre des mesures judicieuses, parfois douloureuses, mais toujours courageuses, pour engager le redressement nécessaire à l'apurement d'une situation financière délicate.

Le stock de dette est passé de 942 M€ en 2009 à 811 M€ en fin d'année. La masse salariale de notre collectivité, tout comme nos charges de fonctionnement, sont restées stables. A l'heure du budget primitif 2018, notre capacité de désendettement représente 4,4 années d'épargne brute, c'est-à-dire en dessous de 5 années. Ce ratio est considéré comme excellent.

Dans son rapport définitif, la Chambre met en évidence la gestion performante du Département sur cette période. Eric, ce bilan, c'est ton bilan. En tant que Président, tu en as été le comptable et l'artisan. Je voulais te rendre cet hommage.

Mes chers collègues, cette séance est également un moment particulier pour moi puisqu'il s'agit du premier budget que j'ai l'honneur de vous présenter depuis mon élection à la présidence. Nous l'avons déjà longuement évoqué, ce budget primitif 2018 est sous contrainte, celle du désengagement continu et permanent de l'Etat à nos côtés. C'est un triple effet de ciseau qui nous est infligé : premièrement, avec l'effondrement de la dotation globale de fonctionnement ; deuxièmement, avec la participation au fonds de péréquation et de solidarité ; troisièmement, avec l'écart abyssal entre nos dépenses et les compensations de l'Etat pour les allocations individuelles de solidarité. Le centième congrès des maires de France, tenu il y a deux semaines à Paris, a été une nouvelle fois l'occasion pour les élus de faire part de leur exaspération quant à cette asphyxie sans précédent.

L'Etat reste sourd. Malgré la suppression programmée de la taxe d'habitation, il sort de ses cartons son contrat de confiance avec les 300 plus grandes collectivités de France. Ce n'est ni plus ni moins qu'un contrôle organisé et déguisé des dépenses des collectivités locales qui sonne le glas du principe de la libre administration des collectivités. Nous faisons également face à un Gouvernement à double personnalité, comme le Dr Jekyll et le Mr Hyde. Le Dr Jekyll promet d'un côté le bonheur alors que Mr Hyde fait de son côté des choses qui ne sont pas terribles. L'Etat est incapable de s'appliquer à lui-même la cure d'austérité qu'il administre aux autres. Je rappelle que depuis 2012, la réduction du déficit national est supportée à 60 % par les collectivités locales. Il ne représente pourtant que 20 % de la dépense publique. Nous percevons donc le problème.

Face à ce comportement, nous continuerons à prendre nos responsabilités et nous maintiendrons pour la gestion du Département quatre constantes vertueuses. La première est la stabilité fiscale, avec un taux de 12,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. La deuxième est la stabilité de nos charges de fonctionnement à hauteur de 916 M€. La troisième est la poursuite du désendettement de notre collectivité qui s'affichera fin 2018 à plus de 100 M€ d'économies en quatre ans. La quatrième est une politique d'investissements dynamique prévue à hauteur de 220 M€.

Les choix que nous avons faits depuis 2009 étaient les seuls choix possibles pour que notre institution reste forte. Ces choix étaient audacieux, tout comme bon nombre de politiques que nous avons engagées il y a plusieurs années. Il n'y pas eu de projets irréalistes, pas de coups de communication suivis d'un grand vide, pas de politiques lancées puis vite abandonnées. Le Département des Alpes-Maritimes a au contraire été souvent un pilote des politiques publiques, un pilote dont les innovations ont été brevetées.

Au-delà des chiffres, ce budget traduit cet engagement dans le long terme, trop souvent rare dans la vie publique.

Ce budget 2018 sera celui du dixième appel à projets santé. Depuis son lancement, 180 projets portés par des équipes médicales de haut niveau ont bénéficié de 27 M€ pour faire de notre département un département leader dans le domaine des nouvelles technologies au service de la santé.

Ce budget 2018 sera aussi celui des dix ans du programme AIME sur l'agriculture, qui est un dispositif unique en France. Il a permis de financer les investissements de nos agriculteurs à hauteur de 55 % et participé à la stabilisation d'une profession mise à mal pendant des décennies. Nous avons en parallèle le programme « 06 à Table ! » appelé à croître. Nous favorisons l'approvisionnement local et l'approvisionnement en produits de qualité dans les cantines des collèges, pour soutenir nos filières.

Ce budget 2018 sera aussi celui de la consécration de notre politique sur nos parcs naturels départementaux, avec la création du premier parc maritime départemental Estérel Théoule qui offrira sur 350 hectares des conditions d'exploration marine privilégiées dans un écosystème protégé.

Ce budget marquera d'une pierre blanche le grand plan « Collèges avenir » lancé en 2004 et pour lequel 425 M€ d'investissements ont déjà été réalisés. Nous lancerons les études pour la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins, dernier collège de type Pailleron existant dans les Alpes-Maritimes.

Ce budget 2018 confirmera notre engagement pour la sécurité des Maralpins puisqu'au-delà de notre participation maintenue dans le financement du SDIS à hauteur de 75 M€, nous acterons, dans la continuité du plan sécurité qui a mobilisé 150 M€ en dix ans, un financement de 5 M€, ce n'est pas rien, conformément à la sollicitation que j'ai reçue de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, pour la transformation de l'hôpital Saint-Roch en commissariat central de Nice.

Nous avons inscrit ces engagements dans la durée. Il y a dans cette grande maison une cohérence, une continuité de l'action publique, un respect de la parole donnée, qu'il me plaît de souligner aujourd'hui. Collectivement, nous pouvons être fiers de ces politiques, fidèles à notre valeur première, la solidarité à l'égard de ceux qui sont frappés par un accident de la vie. Ce budget sera une nouvelle fois le garant de notre exigence et de notre volonté. Je veux souligner dans ce cadre les excellents résultats que nous avons obtenus sur le RSA. Pour la première fois depuis février 2013, le nombre d'allocataires est passé sous la barre symbolique des 23 000, ce qui est un très bon résultat. Cette baisse significative démontre à quel point les actions mises en place au travers du plan « Emploi-insertion 06 » sont pertinentes et efficaces.

J'ai eu l'occasion de visiter récemment les Centres d'orientation des bénéficiaires du RSA (CORSA) nouvellement créés à Nice Méridia et à Cannes. Ils mettent en œuvre notre ambition d'un retour à l'emploi le plus rapide possible. Les résultats sont là. Cette diminution du nombre d'allocataires du RSA est une source de grande satisfaction pour les équipes du

Département qui œuvrent chaque jour en ce sens. Je tiens à les féliciter et à les encourager à poursuivre leurs efforts. Cette politique sera renforcée avec le nouveau Programme départemental d'insertion (PDI) 2018 – 2020, avec un accompagnement régulier, soutenu par les outils numériques, une priorité au retour à l'emploi, et des contrôles que nous voulons rigoureux.

Je souligne l'effort que je vous propose de mettre en œuvre dans le cadre de la dépendance en renforçant les moyens d'hébergement et en passant la valeur de référence du point GIR de 5,68 € à 6 €. C'était une demande forte de la part des syndicats de cette branche professionnelle. C'est également un besoin et une demande exprimés par les élus départementaux qui pouvaient observer cela dans les établissements au sein desquels ils siègent. Aujourd'hui, nous accédons à cette demande, et je m'en réjouis. Nous lancerons également 100 nouvelles places d'hébergement et augmenterons notre plan en direction des aidants, au travers de la prise en charge de 15 000 personnes âgées dépendantes à domicile, 10 000 personnes en établissement, avec plus de moyens et plus d'accompagnement, avec la liberté de choix offerte aux personnes âgées de rester à leur domicile, et enfin avec une grande politique d'animation pour les personnes âgées et les seniors. C'est pour moi une fierté d'affirmer que le Département des Alpes-Maritimes s'occupe avec dignité de ses aînés.

Fidèles également à notre engagement en matière de solidarité territoriale, nous jouerons à plein notre rôle d'aménageur du territoire et de partenaire de toutes les collectivités locales. Cela se traduit de manière directe au travers de l'aide aux collectivités. Depuis 2009, nous avons accompagné 5 500 projets communaux et intercommunaux avec une aide de plus de 550 M€. 4 000 projets concernent les communes rurales, qui sont les communes les plus fragiles. Nous les avons soutenues, avec une solidarité territoriale particulièrement exigeante et forte. Rien ne changera sur cet engagement avec près de 72 M€ prévus au budget 2018.

Cela se traduit également de manière indirecte au travers de nos nombreuses participations au CRT dont nous sommes le principal financeur avec plus de 2,6 M€. Les troisièmes Assises départementales du tourisme, première économie de ce département avec 150 000 emplois et 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ont été un succès. Nous avons réitéré, auprès du président de Région, notre volonté farouche de défendre un CRT départemental fort et indépendant.

Au SICTIAM, avec notre participation dans le financement du très haut débit qui a permis de lever 80 M€ pour une couverture totale de la zone publique en 2021, confiance voulue et accordée sous la présidence d'Eric CIOTTI. Au SMIAGE, avec le premier établissement public territorial de bassin de France, porté à bout de bras par le Département des Alpes-Maritimes avec un investissement extrêmement puissant de 23 M€ la première année. Je remercie d'ailleurs tous les présidents d'intercommunalités ou de syndicats de rivière qui étaient présents dans cet hémicycle hier pour la constitution et l'adoption des derniers statuts, qui se sont engagés dans la lutte contre les inondations, et avec qui nous rassemblons nos forces et additionnons nos moyens.

Cette solidarité se portera également au travers de nos compétences propres, notamment routières pour répondre à la problématique majeure des actifs azuréens. Nous ferons en 2018 le bilan du « Plan de résorption des points noirs routiers ». Ce plan fut un succès. Il est de notre devoir de lui donner un second souffle. De grands chantiers sont déjà devant nous avec la déviation de Vallauris, le lancement de l'échangeur de la Paoute, le travail foncier sur la dernière section de la liaison de la Siagne. Je vous informe avoir rencontré récemment le Prince Albert II de Monaco qui m'a confirmé son engagement à nos côtés, conscient des difficultés d'accéder à Monaco depuis le département des Alpes-Maritimes, et son intervention auprès de l'Etat français pour la remise en service de la bretelle autoroutière de Beausoleil. Je vous informe enfin que l'arrêté départemental limitant à 19 tonnes la circulation sur les routes départementales de la Roya a été signé la semaine dernière. C'était une demande forte de la part des élus et des maires des communes traversées.

Je passe aisément des routes aux autoroutes de l'information. Conformément à l'objet de mon propos du 15 septembre dernier, réitéré tout au long de nos commissions, 2018 sera l'année de lancement du Smart Deal et du Green Deal, ambition que j'ai souhaité porter pour faire des Alpes-Maritimes un leader dans le numérique et dans le développement durable. Ce sont deux thématiques qui me passionnent et que je considère comme étant des politiques d'avenir.

Le Smart Deal est un plan d'action pour digitaliser l'ensemble des compétences, répondre aux besoins des territoires, entrer dans le Big Data. Très concrètement, je veux faire du Département une collectivité totalement connectée tournée vers l'avenir. Nous allons très rapidement créer le guichet unique départemental dématérialisé où l'utilisateur citoyen sera au cœur de notre réflexion. Faire une demande d'APA, de RSA, de PCH en ligne, tout en repensant nos processus de validation interne pour accélérer le traitement de ces demandes, voilà l'accélération du numérique. Faire des demandes de subventions en ligne, pour les associations comme pour les communes qui sont déjà habituées avec la dématérialisation de leurs délibérations. Rendre accessible au public par voie numérique l'ensemble de l'information départementale. Nous lancerons notre Smart Deal le 16 janvier 2018. Nous dévoilerons ainsi à cette occasion le groupe d'experts qui nous accompagnera dans cette démarche.

Je souhaite aussi que le Département pense aux générations futures avec le Green Deal. Il sera construit dans le même esprit et lancé à la fin de l'hiver avec un groupe d'experts et des projets opérationnels à court terme. Nous verdrons l'ensemble de nos activités. C'est déjà le cas, mais nous augmenterons nos participations dans les grands projets environnementaux portés par les collectivités. Au travers de ces deux plans, je porte trois ambitions : améliorer le fonctionnement interne de la collectivité, l'acculturation sur le numérique mais aussi l'environnement et diminuer nos charges de fonctionnement avec des services optimisés ; rendre un meilleur service à l'utilisateur, que ce soit dans le service au public ou dans la qualité de vie ; participer à l'environnement au plan international et planétaire, et à la qualité de vie de nos concitoyens.

Enfin, pour conclure mon propos, je souhaite aborder un sujet important relatif à la gestion de notre collectivité : le RIFSEEP, le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, imposé par la loi et devant être mis en place avant le 1^{er} janvier 2018. Nous vous proposons aujourd'hui un projet particulièrement favorable à nos agents. Eric CIOTTI l'avait lancé sous la direction de Christophe NOEL du PAYRAT qui poursuit cette mission. Concrètement, il s'agira de plus d'1 M€ de salaire en plus pour nos agents, sans aucun perdant. Le RIFSEEP permet de mettre en cohérence l'indemnité de nos agents et les missions réellement exercées. Il a nécessité une catégorisation de tous les métiers de notre collectivité, ce qui n'est pas sans conséquence puisque les agents se comparent les uns aux autres. Ce fut donc un exercice délicat, et nous n'empêcherons pas dans cette comparaison les sentiments d'insatisfaction de certains. Pour autant, les organisations syndicales ont utilisé le cadre des comités techniques – au sein desquels Xavier BECK a réalisé un travail important pour tenir ces réunions et s'y est beaucoup investi – comme un moyen de revendication syndicale beaucoup plus large. Nous l'avons vécu. J'ai entendu des réactions animées, parfois même de la désinformation. J'ai également entendu des demandes de renégociation sur des sujets pourtant entérinés n'ayant pas trait au RIFSEEP, comme les RTT ou la prime au mérite.

Au final, les organisations syndicales se sont prononcées à l'unanimité contre le RIFSEEP. Personnellement, je le regrette, mais l'engagement qui est le mien ne sera pas abandonné. La facilité pour nous aurait été d'abandonner purement et simplement l'ambition de notre réforme telle que nous l'imaginions. Aller au bout et proposer aujourd'hui sa mise en œuvre, c'est également aller de l'avant pour un meilleur confort de nos salariés et une meilleure prise en compte de leurs attentes. Des ajustements pourront venir. Nos agents le méritent bien. Nous avons la chance d'avoir une administration de grande qualité dans notre Département. Elle réalise un travail formidable, et je veux que les efforts effectués sur la base des effectifs et du temps de travail se retrouvent eux aussi. Je souhaite que ce million d'euros en plus se retrouve dans les feuilles de paie. Nous assumerons ensemble cette responsabilité. Nous mettrons en œuvre le RIFSEEP en 2018. Après avoir fait le bilan avec le Directeur général des services Christophe NOEL du PAYRAT qui a conçu cette réforme, nous pourrons, après l'année d'expérimentation de 2018, apporter des ajustements pour 2019.

Mes chers collègues, voilà les axes essentiels que je souhaitais vous présenter au moment où nous nous prononçons sur le budget 2018. C'est un budget qui marque la volonté de servir notre département et nos concitoyens. C'est un budget garant du fait que l'argent public qui provient du travail des contribuables soit investi avec intégrité au service de la croissance, de la solidarité et de la qualité de vie.

Je terminerai mon propos en adressant un message particulier et personnel. Ma présidence appelle un partage des responsabilités, et je tiens à adresser à la majorité départementale, au président du groupe de cette majorité départementale Eric CIOTTI, et tout particulièrement à toute l'équipe des Vice-présidents, mes remerciements pour votre aide, pour votre engagement et votre mobilisation à mes côtés durant ces trois mois d'exercice. La force que chacune et chacun d'entre vous a mise dans ses délégations démultiplie la puissance

de notre collectivité sur le terrain, dans les instances, et auprès des citoyens. Soyez-en remerciés.

Y a-t-il des interventions ?

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui est le premier à votre main. Nous en avons apprécié la tournure factuelle, et la tonalité plus consensuelle. Nous nous trouvons pour cette année 2018 devant un budget qui apparaît très contraint, en baisse de 1 % par rapport à l'an dernier. A mi-mandat, nous avons l'impression d'être face à un budget de transition, un budget d'attente. D'attente de quoi ? Peut-être de décisions politiques, nationales et locales, qui vont décider de l'avenir de notre département, décisions qui pourraient modifier les cartes des territoires et des enjeux politiques ? Ainsi, quid des annonces du Président MACRON sur l'évolution des collectivités ? Il a dit qu'il laisserait les élus dialoguer entre eux pour prendre des décisions. Je souhaite donc prendre quelques minutes pour vous donner notre point de vue sur cette question, au-delà de toute orientation politique, en tant qu'élue de ces territoires, puisque je suis à la fois élue communale, intercommunale et départementale. Je suis élue depuis trente ans. Toutes ces questions, j'avais envie de vous les poser.

Plusieurs hypothèses se présentent à nous pour notre avenir. La première serait une métropolisation complète du Département, absorbé par la Métropole niçoise. Nous avons déjà, lors de la création de la Métropole en 2012, alerté sur le danger potentiel de la transformation du Département en métropole, et voté fermement contre cette création. Votre majorité avait été enthousiaste sur ce point. Aujourd'hui, nous considérons toujours cette hypothèse comme négative et nous nous y opposerions si elle se présentait.

La deuxième hypothèse serait le transfert de toutes les compétences départementales à la Métropole sur son territoire. Le processus est déjà entamé avec les routes, et certaines parties de la compétence sociale comme la prévention spécialisée, le FSL, le fonds d'intervention pour la jeunesse.

Autre hypothèse en cours de réflexion sur le territoire du département : la création d'un pôle métropolitain à l'ouest, voire au nord-ouest, avec Cannes, Grasse, Antibes et peut-être Cians-Var. C'est un point d'interrogation. Ce serait un peu le pendant de la Métropole, étiré du nord au sud avec un niveau d'intégration moindre, s'occupant plutôt des déchets et des déplacements, ce qui serait hautement souhaitable. C'est une hypothèse à laquelle nous sommes totalement favorables.

En même temps, d'autres compétences départementales importantes sont déjà transférées à la Région : les transports en commun routiers, les transports scolaires, les déchets, l'économie. Fort heureusement, par conventions, nous avons pu en garder une partie pour mieux répondre aux besoins de proximité de la population.

A ce rythme-là, le Département pourra-t-il garder vie sur son territoire ? Dès lors, ici, emparons-nous de son avenir, de notre avenir. Il appartient au Département de défendre notamment cette compétence capitale qu'est le social, c'est-à-dire la qualité de vie et le bien-être de nos populations : la question des personnes âgées, du handicap, des jeunes, des familles, des femmes, de la petite enfance, des crèches, des défavorisés. C'est la vie quotidienne de nos habitants qui est en jeu.

Nous sommes des élues et des élus très motivé(es), et cela se voit dans les commissions et sur le terrain. Nous avons des services compétents et mobilisés. Alors, nous pourrions être encore plus offensifs pour défendre les compétences essentielles du Département, le social et l'éducation, et leur donner encore plus de sens. Il ne faut pas attendre que le Département soit réduit à peau de chagrin et qu'il disparaisse compétence après compétence, petit morceau de territoire après petit morceau de territoire. Puisque le président de la République a dit qu'il faisait confiance aux élus, montrons notre détermination à conserver le Département avec un haut niveau de qualité et des compétences de proximité essentielles à nos concitoyens.

M. le Président, nous vous suivrons si vous menez ce combat. Et si j'insiste, si je me permets de dire cela aujourd'hui, c'est parce que j'ai le sentiment qu'il faut arrêter de laisser ces décisions se prendre à quelques-uns, ailleurs, alors que nous sommes toutes et tous concernés et capables de réfléchir à l'avenir de notre département. C'est maintenant que cela va se passer. Je me permets de le dire, comme je l'ai souligné au début, au-delà de toute orientation politique. Les citoyens ont montré leur attachement à la proximité, aux services de proximité, et je pense qu'ils nous soutiendront. C'était un préambule. Ce sont des questions qui tournent autour de nous, nous ne sommes pas toujours dans les décisions, et je trouve intéressant que tout le monde se sente concerné.

Revenons au budget. A l'image du Département qui est sous pression, son budget est sous l'effet de fortes contraintes : au niveau national avec la contribution aux fonds de péréquation et la baisse des dotations depuis des années, mais aussi au niveau départemental, du fait essentiellement de notre endettement qui, malgré les efforts réalisés par votre prédécesseur, demeure à un niveau encore élevé. L'encours s'élève à 812 M€, soit 750 € par habitant, pour une moyenne de 498 € par habitant dans les départements de même importance. Je note au passage que, contrairement à la demande de la Chambre régionale des comptes, vous n'avez toujours pas encore consolidé l'encours du Département avec l'encours de la dette qui a été transférée à la Métropole que nous continuons à payer. Ce sera sans doute fait d'ici peu.

Nous avons peu d'épargne, peu d'autofinancement, pour compenser cela. Nous dépendons complètement des droits de mutation. C'est une force ou une fragilité selon la conjoncture économique, et nous venons de la connaître catastrophique ces années passées. Fort opportunément, en 2013, je vous le rappelle, le Gouvernement HOLLANDE nous a permis d'en augmenter le taux pour compenser la hausse des aides sociales, comme le RSA.

Aujourd'hui, la conjoncture est plus favorable, ils remontent et c'est un bien. Ainsi, sur le budget primitif 2018, les droits de mutation représentent 36 % des recettes d'investissement, soit 467 M€.

Sous l'effet conjugué de tous ces éléments, le Département est réduit à gérer la pénurie. Comment le fait-il ? Ce n'est pas un exercice facile, nous le connaissons tous dans nos communes et les intercommunalités, et c'est sur cette question des choix budgétaires que se marque une politique. Ainsi nous remarquons que, dans les 1,080 milliard d'euros de dépenses de fonctionnement, il n'y a pas de hausse des allocations familiales. Nous y reviendrons car nous cherchons encore par quel coup de baguette magique il y a moins de bénéficiaires du RSA et moins de personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

J'en viens au point central de mon intervention, le volet social qui est notre compétence principale, et qui, avec 531 M€, représente 38 % de notre budget total. C'est exactement le même montant qu'en 2017, à périmètre égal, sans augmentation malgré celle de la pauvreté, du vieillissement et de la dépendance.

Regardons de plus près, en commençant par les personnes âgées. Nous nous sommes posés beaucoup de questions et nous n'avons pas tous les éléments. Malgré une commission très riche, nous n'avons pas tout compris. Le budget de fonctionnement est exactement identique à celui de l'an passé. Nous nous en étonnons. Tout au long du rapport, on ne parle que d'améliorations mais elles n'ont pourtant aucune traduction budgétaire. On nous annonce l'augmentation de la valeur du point GIR qui sert à calculer le niveau de prise en charge des personnes dépendantes en établissement. Cette valeur est de 5,68 € et passera à 6 €. C'est une bonne nouvelle. Elle est la bienvenue pour les personnes qui en bénéficieront dans les établissements et pour les établissements. Et pourtant, le budget n'augmente pas. A l'occasion de ce dossier, nous avons découvert que la valeur du point GIR varie en France de 5,68 € à 9,47 € avec une moyenne de 7 €. Cette moyenne a été calculée sur la base des départements ayant publié leur point GIR, ce qui n'est pas le cas de tous les Départements. Néanmoins, parmi ceux-là, notre Département était le plus bas, puisque de 6 €, il va peut-être remonter. Ce n'est pas le plus important. Notre question était la suivante : si le point GIR augmente et que cela ne fait pas augmenter le budget, cela veut-il dire qu'il y aurait moins de bénéficiaires ou moins de besoins ? Nous n'avons pas trouvé la réponse dans les rapports.

Sur le RSA, le phénomène est le même mais la situation est plus grave. Le montant inscrit est exactement le même qu'au budget primitif 2017 alors qu'il a fallu ajouter 2 M€ dans le courant de l'année 2017. Vous annoncez une importante baisse du nombre de bénéficiaires. Nous avons du mal à le croire. Le chiffre existe, mais nous nous interrogeons sur le pourquoi. Nous lisons dans le rapport départemental d'insertion, qui est joint à nos dossiers, que le chômage a augmenté de 6,3 % dans le département en quatre ans et que nous comptons aujourd'hui 71 300 chômeurs. Le taux de bas revenus est de 18,7 %, contre 16 % au niveau national. Le rapport pointe un nombre croissant d'allocataires de minima sociaux RSA, CMU, allocation de solidarité spécifique. Pour 100 demandeurs d'emplois, il y a 32 bénéficiaires du RSA, soit le plus faible ratio parmi les départements de plus d'un million

d'habitants. Comment expliquer ce niveau, et à quoi serait due cette baisse du nombre de bénéficiaires ?

Vous apportez des réponses, et elles sont légitimes dans le travail d'insertion, mais tout de même. Les contrôles ont radié et sanctionné 300 fraudeurs réels. Très bien. Nous avons toujours soutenu cela pour les fraudes réelles. Mais ils ont prononcé 4 500 suspensions sur 23 000 bénéficiaires, dont 60 % sont restées définitives, soit 2 700 radiations de personnes qui disparaissent dans la nature, ou qui disparaissent des compteurs. En 2016, le nombre de suspensions était de 3 400, en 2017 de 4 500, soit 1 100 suspensions de plus. Que sont devenus ces 2 700 radiés ? S'ils sont éligibles au RSA, ils ont droit au RSA. Nous ne faisons pas l'aumône, nous appliquons la loi. Les services font un bon travail, mais je pense que ces 2 700 personnes doivent être encore accompagnées. Je ne sais pas où elles sont, et elles peuvent aussi être dans la rue.

Plus positivement, les services nous ont expliqué leur travail, et leur engagement auprès des personnes ne fait pas l'ombre d'un doute. Qu'ils soient félicités et remerciés pour cela. La gestion de la politique d'insertion est bien menée, avec des dispositifs innovants qui ont même été salués au niveau national, mais au final, 14 % des personnes au RSA prises en charge en début d'année sortent avec un emploi la même année. C'est vraiment dans ce sens que nous pouvons encore amplifier nos efforts pour améliorer encore ce chiffre.

Le volet handicap reste stable dans son budget, avec des actions remarquables menées par la MDPH et des prises en charge de grande qualité. Sur le volet enfance familles et jeunes, nous le savons, le nombre de jeunes mineurs étrangers non accompagnés progresse fortement. Le foyer de l'enfance est saturé et le Département tente de trouver des solutions d'accueil alternatives. Là-dessus, pas de problème, on nous parle de colocations, de parrainage, toutes les voies peuvent être explorées. Cependant, après l'alerte lancée par les foyers de jeunes travailleurs, il est bon de rappeler qu'il ne faudrait pas là encore, pour des questions purement comptables, faire une lecture trop restrictive de la loi. Ces jeunes de 16 ans à 21 ans ont besoin d'une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources, comme le dit la loi. La prévention est la meilleure parade en amont aux dérives de toutes sortes. Contre ces dérives, nous avons aussi des programmes, et il est bon de mettre la prévention en œuvre à tous niveaux.

Sur la jeunesse, je ferai une remarque pour regretter que vous supprimiez les aides à la mutuelle et l'aide au permis de conduire alors que l'on connaît parfaitement l'importance de ces deux éléments sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes. Quelques remarques rapides sur les autres chapitres. Nous n'allons pas tous les commenter, il y a aussi des points satisfaisants. Le budget aménagement et développement, celui de la solidarité territoriale, s'équilibrent à l'intérieur de la mission par le redéploiement de l'aide aux collectivités. Elle s'affiche à hauteur de 96 M€, en baisse de 8,4 M€ au profit du Green Deal, c'est à dire la politique de transition environnementale, des investissements de sécurité, notamment pour le nouveau commissariat de Saint-Roch à Nice, et du plan numérique le Smart Deal qui entre en jeu à hauteur de 4 M€.

Nous considérons aussi que le Smart Deal est un programme prioritaire, fournissant un réel service aux habitants, aux communes et aux entreprises, sur tout le territoire et particulièrement le haut et le moyen pays qui étaient jusqu'à présent moins bien servis, et qui apporte aux communes une égalisation des potentiels d'attractivité dans le cadre de la transition numérique et du déploiement de la fibre. Nous apprécions aussi les efforts sur le soutien à l'agriculture, qui connaît un véritable renouveau dans notre département et que nous pouvons continuer à encourager.

Sur les infrastructures routières, nous apprécions particulièrement le lancement de l'échangeur de la Paoute pour Grasse Mouans-Sartoux, qui d'Arlésienne deviendra enfin réalité. Le budget éducation et collèges connaît une augmentation de 1,3 M€, notamment pour le nouveau collège de Pégomas, très attendu par les habitants de la vallée de la Siagne. Le budget des actions culturelles et sportives reste à l'identique, ce dont nous pouvons déjà nous satisfaire au vu de cette conjoncture. Nous remercions la présidente de la commission d'avoir soutenu ce maintien de la subvention, d'autant que c'est un engagement volontariste du Département, dans le cadre de la clause de compétence partagée. Quant à la gestion des ressources humaines, l'objectif de baisse des effectifs sera poursuivi, mais comme l'évoque votre rapport, « *dans des proportions qui seront nécessairement plus limitées* ». Nous attendons de voir. Quant à la révision du régime indemnitaire et la mise en place de la prime au mérite qui vient d'être distribuée aux 30 % d'heureux bénéficiaires, espérons qu'elle ne va pas avoir l'effet inverse à celui espéré.

Avant de conclure, je réitère mon appel à prendre en main l'avenir de notre Département, et de pas le laisser seulement dans les mains d'autres décideurs ailleurs. Si le président de la République veut faire confiance aux élus et dialoguer avec eux sur l'avenir des territoires, je vous propose de mettre à profit cette confiance pour affirmer que nous tenons à notre collectivité, à nos compétences de solidarité, et surtout que nous souhaitons continuer à les mettre en œuvre dans le meilleur intérêt de nos concitoyens. Et justement, parce que nous sommes très attachés à ces solidarités humaines et sociales, et parce que nous estimons que vous pourriez faire encore mieux dans ce domaine crucial du bien-vivre de nos concitoyens, nous ne voterons pas ce budget.

M. Le Président.- Je ne peux pas vous dire merci de ne pas voter ce budget, même si cela me fait un peu de peine. Je considère qu'il s'agit d'un bon budget. Nous pouvons apporter des réponses aux quelques points que vous avez soulignés.

Dans la première partie de votre intervention, vous évoquez l'avenir de l'assemblée départementale. Nous y sommes tous très attachés. Elle constitue une collectivité de proximité qui permet d'aborder au plus près les préoccupations de nos concitoyens, que ces préoccupations concernent le social, l'aménagement du territoire, etc. Elle nous permet d'être proches des maires et de tous ces projets qui rendent les services éminents. Que dire des réformes en cours, et notamment de cette réforme territoriale qui doit conduire à métropoliser les départements là où des métropoles existent ? C'était un engagement du président de la République actuel. Il y a apporté quelques bémols qu'il a exprimés publiquement en indiquant dans un premier temps qu'il laisserait les acteurs locaux décider de leur avenir, et qu'il

laisserait ainsi ce choix aux présidents de métropoles, aux conseillers départementaux et aux maires des grandes agglomérations.

J'ai cru entendre que le président de la Métropole n'était pas demandeur de l'absorption du Département des Alpes-Maritimes. Pour ma part, je ne suis pas non plus partant pour laisser les compétences du Département être transférées sur le territoire métropolitain. Je pense que ce serait une erreur grave. Je ne pense pas que nous soyons sur ce sujet. Les parlementaires, qui ne sont malheureusement plus légion dans notre assemblée en raison de la loi sur le cumul des mandats, sont ceux qui aujourd'hui montent au créneau, puisqu'il s'agit d'une décision législative sur la réforme territoriale. Eric CIOTTI m'expliquait ce matin avoir pris contact avec le ministre de l'Intérieur pour connaître son sentiment sur cette évolution. Peut-être nous en dira-t-il un peu plus tout à l'heure. Je sais d'ores et déjà qu'il n'est pas favorable à cette évolution et qu'il entend préserver le Département comme collectivité indépendante. Nous nous attacherons à défendre ce qui est notre position commune. Nous avons un combat commun à mener sur ce sujet.

En ce qui concerne la consolidation des transferts à la Métropole, il s'agit là d'une argumentation technique, et nous en débattons actuellement avec les services de la Paierie, pour déterminer comment régler ce problème. Il n'est en définitive qu'un sujet de compensation puisque les transferts ont été réalisés, qu'ils sont acquis, et qu'il n'y a plus lieu d'en débattre aujourd'hui, ni sur le montant financier des sommes apportées, ni sur les moyens récupérés en fonction des transferts de compétences.

Pour ce qui est du RSA, qui est un sujet important à mes yeux, les chiffres tels qu'ils ont été relatés par l'administration sont à mon sens de bons chiffres. On peut effectivement noter qu'un certain nombre de dossiers ont été suspendus, dans l'attente d'informations complémentaires. Parmi ces dossiers, dès lors que les informations complémentaires attendues par l'administration sont fournies, bon nombre de dossiers sont rétablis immédiatement. Je n'ai pas vérifié votre chiffre, mais il peut y avoir beaucoup de dossiers suspendus dont les bénéficiaires éventuels n'apportent pas la preuve qu'ils peuvent en bénéficier. Dans ce cas, cela correspond bien à une vérification de la part de l'administration, sans sanction préalable ni volonté de réduire le nombre de bénéficiaires du RSA par des mesures disciplinaires qui seraient des actions trop fortes.

Pour les mineurs non accompagnés, les efforts de notre collectivité sont importants. Ils le sont aussi par certains maires. Nous avons eu une discussion avec le maire de Carros pour ouvrir un hébergement. Nous avons également eu une discussion avec le CIV de Sophia Antipolis, pour ouvrir des chambres. Les services travaillent, et ce problème est aujourd'hui porté par l'Assemblée des départements de France et par son président Dominique BUSSEREAU qui nous a écrit à ce sujet pour nous sensibiliser et faire une demande forte auprès du Gouvernement afin que des moyens soient trouvés au niveau de l'Etat pour ces mineurs non accompagnés.

Pour ce qui est des aides aux collectivités, nous sommes au cœur du sujet. Si la Chambre régionale des comptes nous montre du doigt aujourd'hui, c'est pour nous et pour

moi une certaine fierté que de continuer à aider les collectivités. C'est peut-être cette action principale que le Département peut jouer pour maintenir les communes dans le moyen pays et dans le haut pays, même si quelque part nous ne respectons pas la règle portant sur le taux accordé aux communes, puisque c'est sur ce point que nous nous faisons reprendre.

Pour toutes ces raisons, je regrette que vous ne votiez pas ce budget, mais c'est ainsi.

M. SCIBETTA.

M. SCIBETTA.- Je voudrais exprimer la position de notre groupe Alpes-Maritimes ensemble. Avant de vous donner notre position sur le budget, je voudrais rebondir sur les propos tenus par Mme GOURDON sur le rôle de la Métropole et les dangers liés à l'absorption du Département par la Métropole, avec le risque notamment de voir s'éloigner toutes les actions de proximité.

M. le Président, je voulais vous remercier puisque vous avez bien précisé que le président de la Métropole Nice Côte d'Azur avait déclaré qu'il était très attaché au Département et qu'il ne demandait absolument pas, en tous cas en l'état, si la loi allait en ce sens, la métropolisation des compétences qui aujourd'hui reviennent au Conseil départemental. C'est important de le préciser, puisque c'est quelque chose qui a été dit et redit et qu'on fait semblant de ne pas entendre. Un exemple pour illustrer cet attachement de la Métropole et de son président : le vote des statuts du SMIAGE qui a eu lieu hier. La compétence de la gestion du risque inondation était attribuée à la Métropole Nice Côte d'Azur, et nous aurions très bien pu, la Métropole Nice Côte d'Azur aurait très bien pu la prendre à son compte et la gérer, puisque la loi le lui autorisait. C'est un choix différent qui a été fait. Ce choix a pris comme élément fort la solidarité territoriale et le fait d'avoir des actions globales et uniques sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Cela montre bien l'état d'esprit qui est celui du président de la Métropole et de la Métropole Nice Côte d'Azur. Vous avez parlé de transferts de compétences. Il y en a eu c'est vrai, mais ils ont été imposés par la loi, et nous ne pouvons pas nous y soustraire. Je souhaitais simplement apporter cette précision.

Concernant le budget, il se situe comme vous l'avez dit dans la continuité des budgets précédents. Je vous rappelle que nous faisons également partie de la majorité départementale, et nous continuons de dire que nous soutenons vos actions M. le Président. Vous avez remercié tout à l'heure les membres de votre majorité, et vous avez très bien fait de le faire, mais vous avez une autre composante de votre majorité qui est celle du groupe Alpes-Maritimes ensemble. Nous vous l'avons toujours dit, et nous tenons à le répéter. Nous sommes avec vous, et vous avez tout notre soutien.

Nous sommes bien dans cette continuité, et nous sommes aussi dans le respect des orientations qui ont été définies. Nous en sommes par conséquent très satisfaits, en particulier sur les points que vous avez évoqués, comme la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela nous tient particulièrement à cœur. Ce n'est pas évident à mettre en œuvre, mais c'est indispensable et nécessaire. Sans cette maîtrise, nous ne pourrions pas dégager d'épargne

brute. Cette année, nous avons pu dégager 207,3 M€ d'épargne brute, en hausse de 37,5 M€ par rapport à celle de l'an dernier. C'est essentiel. Si nous ne dégagions pas d'épargne brute, nous ne pourrions pas investir. Or, pour dégager de l'épargne brute, il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Vous maintenez aussi la stabilité de la fiscalité locale, et vous gardez la priorité à l'investissement qui continue à se situer à un niveau très élevé, soit 220 M€, c'est-à-dire le même niveau qu'en 2007 alors qu'un plan d'investissement important avait été déployé. Il s'agit donc d'un effort considérable. A cela s'ajoute la poursuite du désendettement. Ce sont quatre priorités que nous retrouvons dans le budget que vous nous présentez. Ce sont des priorités auxquelles nous tenons. Nous vous remercions de continuer à les mettre en avant.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des politiques publiques mais simplement évoquer quelques points qui ont aussi été abordés par d'autres collègues, il me semble.

Le premier point est la solidarité territoriale. Comme vous l'avez dit M. le Président, vous la maintenez à un niveau très élevé, l'un des plus élevés parmi les départements de France, même si la Chambre régionale des comptes ne voit pas forcément cela d'un bon œil. Vous assumez cette politique, et nous vous en remercions parce que, sans cette politique de solidarité territoriale, les communes, en particulier les petites communes rurales, ne pourraient pas mettre en œuvre leurs projets. Cela vaut aussi pour les grandes communes, et je voulais en particulier vous remercier pour un dossier très important qui nous tient à cœur, celui de la construction de l'hôtel de police dans les anciens bâtiments de l'hôpital Saint-Roch. Cela représente un investissement considérable de 100 M€. Le Département fait un effort de 5 M€. Notre souhait, dans la mesure du possible et en fonction de l'exécution du budget dont nous espérons qu'elle nous donnera de bonnes surprises même si nous savons que nous sommes tous contraints, serait, si nous parvenons à dégager des marges supplémentaires, d'augmenter cette participation du Département pour se rapprocher de celle de la Région qui est de 10 M€.

Je ne vais pas reprendre tous les points car nous serions d'accord sur la quasi-totalité, mais le deuxième point auquel nous sommes très sensibles concerne la culture. La politique du Conseil départemental est exceptionnelle en matière de culture. Je voudrais remercier l'ensemble du personnel ainsi qu'Anne-Marie DUMONT et Alain FRERE qui sont à l'origine de cette politique. Il n'y a pas un Département en France ayant une politique culturelle aussi forte que celle qui est déclinée dans tous les quartiers, toutes les villes, tous les villages de notre département. C'est quelque chose auquel nous tenons. Cela crée du lien social et contribue à l'épanouissement de nos concitoyens. Je vous remercie de ne pas avoir, malgré un budget contraint, baissé le budget de la culture.

Le dernier point sur lequel je voulais insister est la politique d'insertion. Je ne suis pas d'accord avec Mme GOURDON. Nous avons assisté à la même commission qui a été très longue et très riche, avec beaucoup d'éléments fournis par l'administration, les services et les directeurs qui étaient présents. Je tenais à les en remercier puisque c'était vraiment très précis. Le RSA est une mesure indispensable, puisque nous ne pouvons pas laisser les personnes sans ressources livrées à elles-mêmes. Il est donc normal de faire jouer la solidarité. En même

temps, je crois que l'on ne peut pas se satisfaire qu'une personne au RSA reste au RSA toute sa vie. Ce n'est pas possible. La vocation de la politique d'insertion mise en place est de faire en sorte que les personnes qui ont la capacité de le faire sortent du RSA. Pour cela, une véritable politique d'insertion a été mise en place. Notre Département a été un Département pilote en France, comme nous l'ont expliqué les services, et il a obtenu des résultats remarquables : 37 % des bénéficiaires du RSA en sortent dans le cadre de l'insertion et retrouvent un emploi. Il n'y a pas de statistiques nationales, ce qui est d'ailleurs très curieux, mais ces taux sont très largement supérieurs à ceux que l'on trouve dans les statistiques qui commencent à être mises en place au niveau de la région.

Cette politique me semble donc exemplaire. Grâce à cette politique d'insertion mise en place, le nombre de bénéficiaires du RSA diminue. C'est une bonne chose. S'il diminue, c'est aussi le coût de cette politique liée au financement du RSA qui diminue. C'est ce qui explique que nous nous retrouvons avec le même montant malgré une augmentation de 2 % je crois des indemnités versées aux bénéficiaires du RSA. Je n'ai donc pas du tout la même analyse que Mme GOURDON. J'ai plutôt une analyse positive sur la politique qui a été mise en place. Quant aux suspensions, les services ont précisé qu'elles étaient essentiellement liées au non-respect des droits et devoirs. Comme vous l'avez dit M. le Président, ce sont souvent des personnes qui ne remplissent plus les conditions pour bénéficier du RSA : certaines sont parties à la retraite, perçoivent d'autres revenus, etc. D'autres peuvent aussi ne pas avoir tous les documents mais sont rétablies parmi les bénéficiaires après les avoir fournis. La politique du RSA me semble donc exemplaire et remarquable. Nous y adhérons totalement.

Je ne vais pas faire le catalogue de l'ensemble des dispositifs de la politique publique du Conseil départemental, mais je voulais particulièrement insister sur ces trois points et vous dire M. le Président que notre groupe Alpes-Maritimes ensemble, qui est un autre groupe de la majorité, vous soutient totalement et vous renouvelle sa confiance en votant ce budget.

M. Le Président.- Merci M. SCIBETTA pour cette intervention au nom du groupe Alpes-Maritimes ensemble. Fort de vos propos encourageants pour l'exécutif, la présidence et la majorité à laquelle vous revendiquez appartenir, je vous fais un petit clin d'œil : revenez sur vos anciens amours ! J'apprécie en tous cas votre soutien et celui des conseillers départementaux de votre groupe. La participation à l'hôtel de police représente déjà un montant très important, soit plus de 10 % de l'aide aux collectivités, cette aide qui est quelque part un peu marquée du doigt par la Chambre régionale des comptes. C'est une aide qui reste proportionnelle par rapport à cet équipement qui est quand même une responsabilité de l'Etat, même si le maire de Nice, qui est également président de la Métropole, s'y implique beaucoup. C'est le Gouvernement qui est à la manœuvre sur ce sujet, et c'est un peu à l'Etat de mettre la main à la poche autant que possible. La Région, qui compte 6 départements, apporte 10 M€. Vous avez souligné l'effort important que cela représente. D'autres projets arrivent de la part des communes, dont la Métropole et la ville de Nice, qui sont des projets très importants, sans parler des projets que me présentent le maire de Cannes, le maire d'Antibes, etc. Nous avons sur tout le département des maires ayant des projets importants, et nous avons fixé ce montant qui est déjà conséquent pour nous.

En complément des réponses apportées à Mme GOURDON, je veux souligner que nous avons une nouvelle politique, via le CORSA, qui est de réinsérer très rapidement les personnes. Je remercie M. PAQUETTE et Mme DEPRESZ qui suivent ce dossier de très près. L'objectif est de réinsérer les personnes dès les premières semaines. Lorsqu'une personne est dans la difficulté, le souci de nos équipes est de ne laisser personne trop longtemps dans cette situation. Une fois les premiers mois passés, la situation s'enkyste et devient de plus en plus difficile à résoudre, alors que sur les premières semaines, il est possible de réinsérer les personnes assez rapidement. C'est une nouveauté portée par notre administration avec une volonté très forte d'aller en ce sens.

J'ai également une réponse complémentaire que viennent de me donner les services en réponse à votre remarque Mme GOURDON sur le fait que notre budget des personnes âgées ne serait pas en augmentation. Nous sommes en augmentation. Le chiffre que vous avez comparé est celui qui avait été voté au budget primitif 2017, mais qui avait ensuite été modifié lors de la décision modificative. Nous ne sommes donc pas sur 154 M€ mais sur 146 M€ dépensés en 2017. Par rapport à 154 millions d'euros, cela représente une augmentation de 5 points qui est bien évidemment justifiée par un certain nombre de dépenses, dont l'augmentation du GIR. Voilà la réponse de technique budgétaire que je pouvais vous apporter.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers collègues, notre session consacrée au budget nous donne l'occasion d'apprécier les politiques mises en œuvre dans nos différents domaines d'intervention, ceux qui sont de notre responsabilité directe et ceux que nous avons choisis volontairement. Le budget présenté, et ce n'est pas une surprise, ne déroge pas aux principes qui guident la ou les majorités départementales, principes qui ont d'ailleurs été confirmés lors du débat d'orientations budgétaires. Ce sont des principes qui servaient également de références aux majorités successives qui ont dirigé le pays au cours des dix dernières années. Nous ne pouvons pas nous affranchir des politiques menées au niveau national. Vous l'avez d'ailleurs souligné à plusieurs reprises. Ce sont d'ailleurs aussi des principes qui guident aujourd'hui le nouveau président de la République et son Gouvernement.

Ces principes sont les suivants. Réduction massive des dépenses publiques dans le cadre de la libéralisation sans limite que vous revendiquez au plan national, mais dont vous vous plaignez, comme vous l'avez fait encore aujourd'hui, quand il s'agit de gérer notre collectivité. Vous avez raison quand vous vous en plaignez. Recul des services publics nationaux et locaux qui résultent de ces politiques. Mise en cause encore aggravée par M. MACRON de l'autonomie et de la libre administration des collectivités qui vise de façon particulière le Département et les communes. Telles sont les lignes directrices de ces politiques qui ont totalement échoué à relancer l'économie et l'emploi, mais qui continuent à nous être présentées comme la seule et unique solution possible pour redresser le pays. Et tout ceci s'accompagne de cadeaux de plus en plus importants aux nantis, tandis que ceux qui souffrent deviennent eux plus nombreux et de plus en plus maltraités.

Prenons quelques exemples. D'un côté la mesure particulièrement injuste que constitue la quasi-suppression de l'impôt sur la fortune, et l'inscription dans le marbre du

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dont le coût cumulé depuis son invention, sous un Gouvernement socialiste, représente 63 milliards d'euros. Il n'a permis la création que d'une centaine de milliers d'emplois selon le dernier rapport de France Stratégie, alors que son promoteur, M. GATTAZ, en avait promis un million, sans toutefois que le patronat s'engage, ce qui d'ailleurs ne lui a jamais été demandé. De l'autre côté, le refus de s'attaquer à l'évasion et à la fraude fiscale, dont tout le monde est aujourd'hui convaincu, avec les renseignements que l'on nous donne au fil des jours, qu'elles sont d'une ampleur qui dépasse l'imagination. Et on ne s'en préoccupe pas vraiment, et même de moins en moins avec ce Gouvernement. De l'autre côté aussi, l'augmentation de la CSG pour le plus grand nombre, la précarisation de l'emploi inscrite dans la loi dite « travail », la diminution des APL pour les familles modestes ou encore la suppression des emplois aidés, qui étaient loin d'être la panacée, mais pouvaient et ont constitué dans un certain nombre de cas de vraies passerelles pour l'emploi, sans parler du grand nombre de ces contrats auxquels nous faisons appel comme d'ailleurs l'État lui-même, et qui devront être remplacés, ce qui est prévu dans le budget, par des emplois contractuels, plus d'une centaine il me semble.

Le budget 2018 de notre collectivité, qui à la fois s'inscrit dans ces logiques et en supporte les conséquences, continue à souffrir de ces choix politiques même si cette année, les dotations de l'Etat ne devraient pas diminuer – elles ont tellement diminué avant que nous en supportons les conséquences – et les recettes en provenance des droits de mutation sont au plus haut niveau.

Parmi les secteurs relevant de nos compétences qui sont le plus affectés par ce dépérissement des crédits figure l'action sociale qui, pour l'essentiel, justifie le maintien des Conseils départementaux. Ce n'est pas une nouveauté mais, avec la généralisation des CPOM, le remplacement des budgets prévisionnels des EHPAD, via un sacré tour de passe-passe, par des états prévisionnels de recettes et dépenses, la situation des EHPAD publics s'aggrave encore. Vous l'avez évoqué M. le Président et rappelé combien vous étiez interpellé sur ce sujet.

Aujourd'hui, ce ne sont plus les besoins humains qui servent à déterminer les moyens financiers à mettre à disposition de ces établissements, mais les moyens financiers calculés par des critères ou artifices technocratiques, tous destinés à réduire la dépense, qui déterminent les possibilités d'intervention. Exemple, s'il en fallait, des dégâts que cause l'application de logiques purement financières fondées sur le dogme de la diminution de la dépense publique. Des moyens attribués par notre collectivité à ces actions sociales qui diminuent ou stagnent, alors que les besoins ne cessent de progresser du fait du vieillissement de la population, et donc de l'augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels de ces politiques. C'est une réalité. L'écart se creusant, les EHPAD publics ont de plus en plus de difficultés à assurer les services attendus. Les personnels en nombre partout insuffisant supportent des charges et des conditions de travail de plus en plus lourdes, d'autant plus qu'ils reçoivent les situations les plus exigeantes en matière de dépendance.

Vous mettez l'accent sur l'avancée que constituerait, en matière de financement de la dépendance, l'augmentation du point GIR de 5,60 %, ce qui le porte à 6 €. C'en est une, je ne vais pas la nier. Mais c'est oublier que, sur les quarante Départements qui ont fait connaître la valeur de leur point GIR, c'est un des plus bas, sinon le plus bas. C'est oublier encore que l'augmentation autorisée du tarif hébergement – présentée à juste titre comme la possibilité aux moins riches de pouvoir en bénéficier – de 0,7 %, alors que les frais progressent en réalité de 2,8 %, va contribuer à accroître encore les difficultés. Pourquoi ne pas la maintenir à 0,7 %

mais en apportant des moyens supplémentaires pour compenser cette augmentation automatique des charges ?

Il y a donc urgence à changer radicalement cette politique. Il y a urgence pour l'État au titre de ses responsabilités, comme pour notre collectivité au titre des siennes, à attribuer des moyens couvrant réellement les besoins croissants des établissements. Ce ne sera manifestement pas le cas pour cette année, et nous le regrettons vivement.

Autre domaine relevant de nos compétences, celui des infrastructures routières qui se trouvent dotées, depuis plusieurs années, d'enveloppes financières quasiment stables après avoir été divisées pratiquement par deux depuis 2008. C'est lointain, mais malgré tout, nous ne l'oublions pas. En ce qui concerne les routes, cela aboutit par exemple à ce que le taux de renouvellement des chaussées soit arrêté à 5 %. C'est un taux certainement insuffisant pour garantir que la qualité des revêtements sera seulement maintenue, notamment en zone de montagne, alors que les efforts faits ces dernières années nous ont situés à un niveau relativement bon.

Cela conduit aussi à un traitement des points noirs – vous parliez de donner un second souffle – à un rythme qui n'est pas satisfaisant. Notre canton – pardonnez-moi de parler de ce canton, mais il représente une grande superficie dans le département – est confronté à cette problématique depuis de nombreuses années pour ce qui concerne par exemple le contournement de Borghéas de Peillon. Nous vous avons saisi à ce sujet, M. le Président. Vous avez bien voulu nous recevoir, et nous vous avons dit que nous étions tout à fait ouverts à la recherche d'une solution moins coûteuse que celle qui avait été techniquement validée il y a dix ans. Mais aujourd'hui, il n'est plus possible de maintenir le statu quo d'autant que la production de ciment de l'usine Vicat de Blausasc est en progression et donc que le nombre de poids lourds empruntant cette route augmente.

Evoquant les questions de dimensionnement des routes départementales par rapport à l'évolution de leur fréquentation, vous ne serez pas surpris que nous revenions sur un autre sujet d'actualité dans les Paillons, celui de la pénétrante ouverte en 2006 par le Département – et qui avait été lancée, M. le Président, par votre père – dans sa deuxième partie entre La Trinité et Cantaron, mais sans que le tronçon relatif à la traversée de La Trinité n'ait été réalisé. Cette absence d'aménagement, ajoutée à l'absence de liaison directe avec l'autoroute A8, est à l'origine de conditions de circulation aujourd'hui particulièrement dégradées. Aujourd'hui, cette partie de la pénétrante relève de la responsabilité de la Métropole. Le Département ne peut pour autant s'en désintéresser, et ce d'autant que la solution à court terme qui, selon les élus des Paillons, tous unis sur ce sujet, pourrait être mise en œuvre est celle qui avait été étudiée en 2008 par notre service des routes. Nous souhaitons donc que le Département soit partie prenante de la réflexion engagée sur cette question avec la Métropole et avec les élus de l'ensemble des communes concernées.

Autre préoccupation concernant les infrastructures routières que vous n'avez pas manqué d'aborder, et sur laquelle nous avons la même appréciation : la question du tunnel de Tende et de la RD 6204 qui est à la fois une route départementale et une route à vocation internationale qui relie le littoral italien à Breil-sur-Roya, Fontan, Tende et le Piémont. Nous avons souvent évoqué ce sujet au sein de cette assemblée. Les maires de la Roya nous ont rappelé l'acuité et l'actualité de ce problème en prenant l'arrêté interdisant la circulation dans leurs communes des poids-lourds de plus de 19 tonnes. Notre solidarité active à l'égard des élus locaux et des populations qui souffrent de la situation actuelle est absolument

indispensable pour que leurs préoccupations soient réellement prises en compte, tout comme l'avenir de cette vallée aujourd'hui sinistrée alors qu'elle a plein d'atouts.

L'arrêté allant dans le même sens que celui des mairies qui vient d'être pris par le Département s'inscrit dans cette volonté d'action commune. Nous vous en remercions ainsi qu'Eric CIOTTI et Patrick CESARI d'avoir confirmé ce que nous avons convenu ensemble. Mais s'il faut sur ce sujet gérer le présent, c'est-à-dire veiller à ce que les arrêtés soient réellement appliqués, il est également fondamental de préparer l'avenir, c'est-à-dire définir par la discussion le plus rapidement possible les règles et conditions de circulation qui seront appliquées dès l'ouverture du tunnel, pour éviter que la Roya ne devienne un grand couloir de passage des camions de fort tonnage.

Je voudrais, pour finir, aborder un sujet qui, sans être formellement à l'ordre du jour de cette session, en fait tout de même partie, celui du devenir de notre collectivité, apprécié à la lumière des propos sur l'organisation territoriale de notre République tenus par le président de la République lors de la récente assemblée des maires de France. Dans un département comme le nôtre, il ne peut nous échapper que le projet de dissoudre le Conseil départemental, et avec lui les communes dans la Métropole existante, reste plus que jamais d'actualité même si M. MACRON a pris la précaution, du moins dans les mots, de conditionner ce changement à des démarches et des décisions volontaires. Affirmer cela, ce n'est en rien manquer de respect à la Métropole. Il s'agit là d'orientations nationales.

La question qui se pose pour nous est la suivante : comment résister à cette évolution qui ne semble pas aller dans le bon sens ? A cette évolution, ou à d'autres d'ailleurs, comme celle qu'a évoquée Mme GOURDON à l'instant qui, sous couvert d'artifices divers ou d'étapes successives, pourrait me semble-t-il aboutir au même résultat. C'est une évolution qui, immanquablement, constituerait un désastre pour les habitants des Alpes-Maritimes en concentrant dans une seule et même main tous les pouvoirs, ou peut-être en deux selon les projets avancés.

Ceci intervient à un moment où notre collectivité, qui reste l'acteur le plus présent, le plus puissant et le plus efficace pour répondre à la diversité des besoins et des attentes de nos populations, se trouve malgré tout affaiblie et confrontée à cette menace. En effet, elle y est confrontée d'abord par la volonté du Président de la République. Comme vous l'avez dit, il a semble-t-il l'habitude de faire ce qu'il dit. Je ne sais pas si cela durera longtemps, mais pour le moment il semble que c'est le cas.

Elle est affaiblie aussi : par le transfert imposé vers d'autres collectivités de compétences essentielles dont la dernière en date porte sur les transports ; par la diminution organisée de ses ressources combinée avec le transfert par l'Etat de responsabilités de moins en moins compensées financièrement, notamment dans le domaine social ; par la réduction très forte de son autonomie financière qui met à mal ses capacités d'intervention et contredit le principe constitutionnel de libre administration des collectivités ; et enfin par le fait que l'atout majeur que constitue pour les habitants des Alpes-Maritimes la capacité du Département à intervenir dans des domaines essentiels, mais qui ne relèvent pas directement de ses compétences, peut aussi constituer une fragilité, dans la mesure où d'autres pourraient s'estimer en capacité de mieux s'en charger ou de s'en charger aussi bien.

Nous sommes clairement informés de cette situation, et nous serions coupables, si nous partageons cette inquiétude en tous cas, de ne pas réfléchir à la façon de répondre à cette menace pour conserver, en le modernisant – et vous avez fait un certain nombre de

propositions qui vont dans ce sens M. le Président – avec toutes les compétences actuelles, celles qui sont obligatoires et celles que nous avons choisies au fil du temps et qui répondent de façon particulièrement importante aux besoins des habitants de ce département.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE pour cette intervention qui est comme d'habitude riche et nourrie, avec une multitude de sujets. Nous pouvons partager certains points, pour d'autres c'est plus difficile.

Sur le premier point que vous avez évoqué, nous sommes effectivement sur la maîtrise des dépenses publiques via ce budget. Elle nous est imposée. Vous dites qu'il y a une forme d'ambiguïté dans notre attitude, celle de dénoncer d'une part la baisse de la dépense publique qui nous est imposée par l'Etat, et d'autre part d'imposer nous-mêmes une baisse des dépenses publiques dans notre collectivité. Mais il n'y a pas d'autre solution, si ce n'est celle qui marque notre différence : vous êtes favorables à l'emprunt, et nous voulons maîtriser notre emprunt. La maîtrise de la dette est imposée par les règles comptables : plus on emprunte, plus on génère des coûts de fonctionnement importants qui nous asphyxient et mettent notre collectivité en difficulté. Sur ce point, effectivement, nous essayons de maîtriser notre dépense publique pour être en conformité avec les coûts de fonctionnement de notre collectivité.

Pour le reste, je partage tout ce que vous avez dit quant aux inquiétudes que nous avons vis-à-vis de l'Etat, y compris celle de notre potentielle disparition demain. Il est bien évident qu'il n'est pas question pour nous de nous laisser embarquer dans une disparition du Conseil départemental sans réagir ni mettre en place de stratégie.

Sur le pôle métropolitain, qui marque une différence entre les interventions de Mme GOURDON et les vôtres, je précise que ce pôle métropolitain n'est pas une métropole. David LISNARD, Jérôme VIAUD ou Jean LEONETTI pourraient en parler mieux que moi. Je ne suis pas au cœur de leurs discussions. Le pôle métropolitain n'emporte pas les mêmes compétences ni le même fonctionnement qu'une métropole. Regardons, et voyons comment les choses évoluent. Sur l'organisation territoriale, j'ai toujours été partisan de l'adhésion. Là où les élus souhaitent adhérer à de l'intercommunalité, à des compétences partagées, je pense que c'est une bonne chose. Là où il n'y a pas d'adhésion et où l'on fait de l'intercommunalité forcée, cela ne fonctionne pas. Je le constate avec la communauté de communes Alpes d'Azur qui est beaucoup trop large. Elle représente plus de 15 % d'un territoire particulièrement vallonné et morcelé. Ce n'est pas avec ce territoire que je vais faire des économies sur la gestion des ordures ménagères. Ce n'est donc pas une bonne définition de l'intercommunalité. Laisser l'intercommunalité s'oxygéner, j'y suis favorable.

Sur le plan budgétaire, nous n'avons pas aujourd'hui de budget à la baisse. Sur les investissements du Département hors dette, au budget primitif 2017, nous avons 201 € par habitant pour les Alpes-Maritimes, et 159 € par habitant pour la moyenne des habitants des départements de même strate. Avec les 220 millions d'euros d'investissements annoncés et

programmés au budget primitif 2018, nous sommes au même niveau que l'année dernière et à un niveau plus élevé que les départements qui sont dans la même strate que nous.

En ce qui concerne les actions sociales, nous avons 524 M€ au budget primitif 2017, et 531 M€ programmés en 2018. Nous ne sommes donc pas en baisse sur nos ambitions dans ce domaine, mais au contraire en hausse sur ces dépenses. Derrière, il a fallu que nous puissions contracter certains postes, et il faut saluer les efforts qui ont été faits ici ou là. Je souhaite que sur les routes, il y ait une progression. Les chiffres de notre budget sont à additionner à ceux liés aux transferts effectués à la Métropole. Dans le Paillon, où vous êtes sur une limite entre le Département et la Métropole, il faut regarder comment les choses se passent, mais globalement, sur la totalité des chiffres, le Conseil départemental programme chaque année 28 M€ pour les travaux routiers sur la Métropole, à additionner aux 58 M€ prévus à notre budget primitif.

Nous souhaitons donc maintenir cette dépense. Nous avons le souci du revêtement routier, et des instructions sont données à nos services pour éviter les dégradations. Nous savons en effet que les premières dégradations et les usures d'une route de montagne du moyen pays constituent une dégradation accélérée de la chaussée et imposent un coût beaucoup plus élevé si nous devons à terme la refaire dans sa totalité plutôt que de la réparer tout de suite. Nous nous en préoccupons. Nous avons aussi la préoccupation de donner un second souffle au plan sur les points noirs. Vous avez probablement raison de dire que tous les points noirs n'ont pas pu être solutionnés, mais nous avons quand même constaté ces dernières années une accélération de la progression de la circulation des véhicules dans notre département. Il a fallu en même temps que nous conjuguions nos efforts sur la mobilité douce. M. CIOTTI a décidé de participer aux 7 milliards d'euros d'investissements sur le tramway. Cela fait partie des moyens qui n'ont pas été accordés sur d'autres voies de circulation. Car il a fallu s'adapter, et il est vrai que les voies de substitution sont aussi intéressantes à explorer. Nous restons quoi qu'il en soit très volontaires sur ces sujets.

Vous avez abordé aussi le problème des EHPAD et du point GIR. Nous avons augmenté le point à 6 €. On pourrait dire que nous sommes loin d'autres départements, mais la moyenne nationale n'est pas un chiffre fiable aujourd'hui. Nous ne sommes pas à la hauteur de certains établissements, et nous en convenons, mais les Alpes-Maritimes ont cette mixité entre les EHPAD privés et les EHPAD publics. Cela pose un souci. Les EHPAD privés ont à côté des services qui viennent équilibrer leur gestion, ce qui n'est pas le cas pour les EHPAD publics. Dès lors, si nous allons trop loin dans la démarche, nous risquons de déséquilibrer le budget avec un investissement très important allant sur des secteurs privés qui n'ont pas vraiment besoin d'être aidés là où le secteur public en a besoin. Nous avons essayé de trouver un équilibre. Cet équilibre, c'est 3 M€ qui sont investis avec un point GIR qui passe à 6 €. C'est donc une avancée considérable que nous faisons cette année.

Pour revenir sur le domaine des routes, vous m'avez interrogé sur Borghéas de Peillon. Je sais que c'est votre préoccupation. Vous me l'avez fait savoir à plusieurs reprises, vous avez fait des courriers à M. CIOTTI, et je vous ai reçu sur ce sujet. Cet après-midi même aura lieu une réunion technique en préfecture avec les services du Conseil départemental pour

étudier les solutions qui pourraient être amenées sur Borghéas. Différentes solutions sont à l'étude, et nous vous apporterons rapidement une réponse sur un problème que nous connaissons, que nous savons très important, et auquel vous êtes particulièrement attaché.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voudrais être bien comprise et éviter que mes propos soient mal interprétés. Mon propos appuyait totalement l'ambition que le Département reste le Département, sur la portion de territoire de l'ouest puisque la Métropole est présente sur l'autre partie. Le pôle métropolitain est un peu comme un grand syndicat intercommunal. Il devrait s'occuper de déplacements et de déchets, qui ne sont plus des compétences du Département. Ce sont deux dossiers qui doivent être à cette échelle. Trois syndicats pourraient arriver à se mettre ensemble. Ce serait un moyen d'en avoir un seul, même si la formule reste à trouver. C'est une attente de nos concitoyens. J'appelle de mes vœux que le Département continue d'exister sur cette partie du territoire.

M. Le Président.- Si je vous ai bien comprise, vous n'excluez pas la réflexion sur un pôle métropolitain qui pourrait porter la compétence déchets.

Mme GOURDON.- Le terme « pôle métropolitain » est peut-être ambigu puisqu'il porte le terme de métropole. Mais tel que nous pouvons le considérer, c'est un peu comme un syndicat intercommunautaire. Il serait utile sur ces deux dossiers : les déplacements et les déchets.

M. Le Président.- Les maires de Cannes, Grasse et Antibes auront entendu vos propos.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons pour principe de considérer que ce que décident les élus est décidé, et il n'est pas question de le remettre en cause. Nous proposerons d'ailleurs un vœu en ce sens sur un autre sujet. Le Département, s'il doit continuer à exister, et il faut qu'il continue à exister, doit le faire avec toutes les missions qui sont les siennes aujourd'hui, c'est-à-dire les missions obligatoires mais aussi toutes celles que nous nous sommes données dans différents domaines et qui sont essentielles. Je tenais à le préciser, puisque j'ai cru entendre que le social était l'essentiel. C'est vrai, mais le social seul ne fait pas le Département.

M. Le Président.- C'est bien entendu.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Les deux compétences que les collectivités éventuellement constitutives d'un pôle métropolitain sur l'ouest du département ne sont plus les compétences du Département. Par conséquent, le fait de demander d'avoir à les gérer en commun avec une participation du Conseil départemental me paraît ne pas être de nature à enlever les compétences au Conseil départemental mais éventuellement à les lui rendre.

M. Le Président.- Dont acte, bien entendu. Je suis d'accord avec vous. M. le maire de Cannes, vous avez bien entendu. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1. BUDGET PRIMITIF 2018

M. CIOTTI.- Ce budget 2018 est marqué par des objectifs qui s'inscrivent dans la continuité de la politique que nous avons mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes depuis le 1^{er} janvier 2009. Il s'inscrit dans un contexte marqué également par des contraintes budgétaires de plus en plus fortes provenant notamment de l'Etat.

Ces objectifs sont ceux de la majorité que j'ai eu l'honneur de conduire à trois reprises lors des élections départementales dans notre département, avec tout d'abord le maintien d'une fiscalité stable, sans aucune augmentation. C'est un engagement très fort au moment où la pression fiscale n'a jamais été aussi élevée. Je veux souligner qu'elle ne baissera pas en 2018 mais qu'elle sera encore malheureusement une nouvelle fois accrue de la part de l'Etat, dans une forme de continuité avec le quinquennat socialiste. A partir du mois de janvier prochain, ce seront en effet 23 milliards d'euros de CSG supplémentaires qui seront prélevés sur les ménages et qui frapperont lourdement notamment 8 millions de retraités. Notre pays continuera donc à détenir ce triste record de niveau de prélèvements obligatoires qui sont les plus élevés au monde, à l'exception il me semble de la Norvège. Nous aurons malheureusement une continuité dans cet accablement fiscal qui frappe nos concitoyens.

Nous avons décidé ici, et nous l'avons fait dans l'unité de notre majorité d'alors, de veiller à ce qu'il n'y ait jamais aucune augmentation de la fiscalité. Ce fut le cas dans tous les budgets que j'ai eu l'honneur de présenter et de proposer à notre vote. C'est à nouveau le cas avec ce budget qui vous est présenté par le Président Charles-Ange GINESY. C'est un point important pour nos concitoyens, et je veux le souligner.

Deuxième objectif : nous avons voulu résolument engager notre collectivité dans une politique de désendettement. C'était un point de faiblesse, nous le savions, et cela a été à maintes reprises souligné au cours de ces différents exercices, notamment par nos oppositions. Nous nous sommes résolument engagés à aller vers une politique de désendettement. C'est aujourd'hui le cas, et l'exercice budgétaire 2018 le confirmera une nouvelle fois puisque nous accentuerons cette politique de désendettement qui conduira la collectivité départementale à voir sur quatre ans notre stock de dette diminué de 108 M€. C'est un effort extrêmement important, puisque cela représente 12 % de diminution de la dette : 11 M€ en 2015, 45 M€ en 2016, 35 M€ en 2017, et au minimum 17 M€ en 2018.

Cet objectif de désendettement vise à préserver l'avenir. On ne peut pas fonctionner et gérer une collectivité en reportant les choix du présent sur le financement du futur par les générations qui vont nous suivre. C'est une forme de lâcheté. L'endettement, lorsqu'il est maîtrisé et mesuré, est bien-sûr indispensable à toute politique d'investissement. Mais lorsqu'il devient irraisonnable, il met en péril à terme l'équilibre des finances. Rien n'est plus facile que de dépenser de l'argent public. Il est beaucoup plus exigeant et difficile d'avoir cette position d'équilibre et de responsabilité. Nous le devons aux contribuables départementaux. Nous le devons aussi aux futurs contribuables, à nos enfants, qui demain

pourraient être amenés à payer une addition trop lourde si nous n’y prenions garde. Cet objectif de désendettement se confirme, se conforte et marque un des piliers de ce budget.

Nous avons aussi fixé des objectifs qui se traduiront dans quelques instants dans le vote des budgets des différents programmes départementaux. Deux sujets restent au cœur de nos préoccupations et de nos objectifs prioritaires. Le premier est la solidarité humaine, dans un contexte social particulièrement exigeant. Des chiffres ont été rappelés tout à l’heure : 18 % de nos concitoyens dans le département peuvent être frappés par la pauvreté ou la précarité. Ces chiffres sont très importants. Nous comptons 10 millions de pauvres au plan national. Nous avons une exigence, celle de la solidarité. C’est la mission du Département. Nous l’exprimons bien entendu au travers de nos politiques sociales – je pense en particulier aux politiques d’insertion, comme cela a été rappelé – dans un esprit de justice pour veiller à ce que ceux qui ont droit à ces prestations remplissent les conditions pour en bénéficier. A défaut, l’équilibre du système ne serait plus satisfaisant, et les contribuables qui en assurent le financement ne pourraient plus l’accepter si nous ne veillions pas à ce que les prestations versées soient mises au regard de droits permettant d’ouvrir ces prestations. C’est le sens de la politique de lutte contre la fraude que nous avons mise en œuvre et, ne vous en déplaise Mme GOURDON, qui a porté ses fruits et qui a conduit à une diminution extrêmement importante du nombre d’allocataires. L’objectif est de veiller à ce que ceux qui perçoivent ces allocations remplissent les droits pour cela. Dans cette majorité, nous avons à cœur de veiller à ce que, dans notre République et dans le fonctionnement de nos collectivités, il y ait un strict et respectueux équilibre entre les droits de chacun et les devoirs de tous. Ces devoirs sont naturellement de respecter les lois de la République et de faire en sorte que, lorsqu’une allocation est versée, les conditions pour en bénéficier soient remplies.

Cette solidarité humaine est exprimée et confortée. Pour les personnes âgées, c’est une politique là aussi prioritaire. Merci à Philippe ROSSINI pour cette extraordinaire journée des seniors qui a mobilisé plusieurs milliers de seniors dans une politique d’information qui participe à démontrer que nous veillons aussi à donner des droits de plus en plus importants à nos seniors et à leur accorder la considération qu’ils méritent. Nous le faisons pour le handicap, pour l’insertion et pour la protection de l’enfance.

Le deuxième pilier est la solidarité territoriale. Nous évoquerons peut-être tout à l’heure le rapport de la Chambre régionale des comptes qui est très louangeur sur la politique mise en œuvre au cours des exercices précédents par notre collectivité. Je m’en réjouis, je veux en remercier tous ceux qui y ont contribué, c’est-à-dire nos services, mais aussi la majorité départementale qui m’a soutenu dans cette politique. C’est l’honneur de tous. C’est aussi l’honneur de notre Département d’avoir veillé à ce que les politiques mises en œuvre aient été rigoureuses et transparentes, soucieuses de l’argent du contribuable. Le seul reproche qui nous est fait est d’avoir trop aidé les collectivités locales, et notamment les communes. C’est pour moi une fierté que je revendique et qui sera à nouveau exprimée via ce budget.

Les contraintes sont néanmoins importantes et relèvent d’une dotation de l’Etat de plus en plus restreinte : la dotation globale de fonctionnement est ainsi passée de 130 M€ en 2013 à 41 M€ en 2018, soit une diminution de 90 M€ en cinq exercices budgétaires. De même, la

dotations de péréquation pour les droits de mutation à titre onéreux représentait 16 M€ en 2013, contre 52 M€ en 2018, soit une augmentation de 36 M€. Sur ces deux éléments, le Conseil départemental perd près de 130 M€ de recettes. C'est une contrainte extrêmement importante.

Nous nous inscrivons donc dans un contexte beaucoup plus difficile que par le passé, et nous avons un devoir, celui de bien gérer l'argent public. Nous l'avons fait, et c'est le quatrième pilier de ce budget, après la baisse de l'endettement, après la stabilité de la fiscalité, et après la satisfaction de nos politiques publiques : la baisse de nos dépenses de fonctionnement. Elle se poursuivra une nouvelle fois lors de cet exercice budgétaire avec une rationalisation de nos dépenses. Les dépenses de fonctionnement hors dette passeront ainsi de 938 M€ au budget primitif 2017 à 916 M€ au budget primitif 2018. C'est donc un engagement extrêmement important et extrêmement fort dans la rationalisation de nos dépenses. Des efforts ont été demandés, mais ils sont la condition de la satisfaction de nos politiques publiques que nous conduisons au service des habitants des Alpes-Maritimes.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter ce budget qui est un budget de responsabilité, qui maîtrise nos dépenses, qui économise l'argent public, et qui en même temps garantit les conditions d'un développement harmonieux du territoire azurien.

M. Le Président.- Je vous remercie de cette présentation concise, que vous avez faite avec pertinence et avec votre maîtrise habituelle des mots. S'il n'y a pas de nouvelle demande de parole, je soumetts ce budget primitif 2018 à votre approbation.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe Front de gauche et du groupe Socialiste et écologiste).

2. BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGETS ANNEXES

M. CIOTTI.- Nous allons rapidement examiner les quatre budgets annexes, avec tout d'abord celui du laboratoire vétérinaire départemental qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 780 140 €, avec une subvention d'équilibre du Département de 1 061 843 € ; le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, sachant que la gestion des ports de Villefranche appartenant au Département passera désormais en régie, comprend une section de fonctionnement à 2 918 070 € et une section d'investissement à 1 001 520 € ; le budget du cinéma Mercury se traduit par un montant équilibré en dépenses et en recettes à 711 847,50 € ; enfin, le budget du parking Silo est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 511 100 €. Quant aux anciens budgets annexes des ports de Nice, des ports en gestion concédée et du port de Villefranche-Santé, je précise qu'ils seront clôturés après l'adoption du compte administratif 2017. Ils ne font donc pas l'objet d'un budget primitif 2018.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée prend acte à l'unanimité des conditions de clôture des budgets annexes du port de Nice, des ports en gestion concédée et du port de Villefranche-Santé.

3. VIREMENTS DE CREDITS POUR 2017

M. CIOTTI.- Il s'agit des ajustements budgétaires en fin d'exercice 2017 qui modifient à la marge certaines lignes budgétaires, dont vous avez la liste dans le rapport et que je vous propose d'approuver.

Mme GOURDON.- C'est l'application du budget, et nous voterons donc contre.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe Socialiste et écologiste).

4. COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT POUR LES EXERCICES 2010 A 2015

M. Le Président.- Nous avons déjà beaucoup parlé de ce sujet que je vous rapporte donc très brièvement : bonne gestion du Département sur cette période, regret que l'année 2016 n'ait pas été prise en compte puisqu'elle aurait encore amélioré considérablement ce rapport. Il y a quelques recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes. Elles sont très limitées de par leur nombre, mais aussi de par leurs enjeux financiers et juridiques. La plupart d'entre elles avaient d'ailleurs fait l'objet de corrections de la part de notre administration et de rectifications avant même leur formulation par la Chambre régionale des comptes. C'est le cas par exemple du laboratoire vétérinaire départemental ou des annexes aux maquettes budgétaires.

Il s'agit donc d'un signe de qualité par rapport à la présidence d'Eric CIOTTI. Je précise que désormais, la législation prévoit qu'un rapport soit présenté à l'assemblée départementale dans l'année qui suit le débat sur le rapport définitif pour présenter les suites données aux recommandations formulées par la Chambre. Voilà les éléments complémentaires que je souhaitais apporter.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- La Chambre régionale des comptes vérifie les comptes, mais n'a pas forcément la qualité pour aller voir le contenu, le côté humain, le côté solidarité. C'est pour cela qu'elle s'arrête à des endroits où nous continuons. Du côté de la solidarité territoriale, même si elle n'est pas saluée par la Chambre régionale des comptes, nous continuons nous aussi à soutenir cette politique.

M. Le Président.- Merci de ce commentaire d'appui. Je vous propose de mettre aux voix le fait que ce rapport ait été étudié et porté à la connaissance des membres de l'assemblée.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes.

5. BP 2018 - POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE, A LA FAMILLE ET AUX JEUNES EN DIFFICULTE

M. VEROLA.- Pour la politique de l'aide à l'enfance et à la famille, le budget proposé est de 106 M€. Il est de 1 M€ pour la politique d'aide aux jeunes en difficulté. La politique de l'aide à l'enfance se décompose comme les autres années, en prévention, placements, etc. Pour la prévention, il faut distinguer la prévention spécialisée, dont une partie revient à la Métropole, et les médiateurs scolaires. Il y a aussi les missions d'actions éducatives, avec l'aide éducative à domicile (AED) et l'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). En ce qui concerne la radicalisation, 359 cas ont été signalés l'année dernière. 64 ont été déférés au Parquet. Parallèlement, 1 860 personnes du Département ont été formées sur le sujet de la radicalisation. De nombreuses actions ont été menées avec les collèges et l'Etat, avec les subventions du fonds de prévention de la radicalisation. Pour la prévention santé, parmi les nouveautés, il y a un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les femmes enceintes ou ayant un enfant âgé de moins de trois ans. Pour le repérage des troubles du développement, le Département a repris en régie la mission qui était assurée auparavant dans les écoles maternelles.

Sur le thème de la santé des jeunes, nous poursuivons les mêmes actions. Quant au soutien aux modes de garde du jeune enfant, nous avons un accueil collectif dans 256 établissements pour 8 317 places, et un accueil individuel auprès de 3 945 assistants maternels pour 11 454 places.

Au titre du programme « Placement enfants et familles », 1 722 enfants ont été admis à l'aide sociale à l'enfance. Nous avons 830 places en institution : 174 au titre du foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, 564 dans 14 établissements privés, et 92 en accueil individuel. Par ailleurs, 5 411 informations préoccupantes ont été signalées à l'ADRET l'année dernière. Il y en aura peut-être un peu moins à l'année, puisque nous en sommes à 4 590. Cela représente 80,537 M€.

Des CPOM ont été construits avec toutes les organisations, et cinq sont en cours de reconduction et de re-discussion. Pour la tarification, vous avez les prix en fonction de la signature ou non d'un CPOM par l'établissement. En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, nous en avons 1 265 en 2015, 392 en 2016, et nous en sommes depuis janvier à 667 mineurs accueillis dans le département. Comme vous l'avez dit précédemment, M. le Président, nous avons ouvert plusieurs structures, dont la dernière à Carros pour accueillir 28 mineurs.

Dans le programme « Accompagnement social », nous trouvons l'aide à domicile, avec les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou les auxiliaires de vie sociale (AVS). Nous continuons aussi avec l'Ecole des parents. Pour la protection juridique des majeurs, nous avons les mesures d'accompagnement social personnalisées avec ou sans gestion, par l'intermédiaire de différentes associations, sur des marchés que nous lançons.

Enfin, pour la politique d'aide aux jeunes en difficulté, nous avons : le soutien aux communes, avec le versement suivant le nombre d'habitants à chaque commune ; le fonds départemental d'aide aux jeunes, via des associations avec qui nous passons des conventions ; les foyers de jeunes travailleurs, où nous abaissons l'âge à 16 ans au lieu de 17 ans (nous étions passés de 18 ans à 17 ans l'année dernière) pour l'accueil en foyer de jeunes travailleurs.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je voudrais féliciter le rapporteur pour son implication. Auguste VEROLA fait partie de ces personnes qui vivent leur vice-présidence et leurs délégations avec beaucoup d'intensité. Son action est profitable à la collectivité. Je veux l'en remercier.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Lors de la commission, au sujet des foyers de jeunes travailleurs, nous avons proposé de modifier la rédaction d'une phrase...

M. VEROLA.- J'ai oublié de le mentionner. C'est dans la note au rapporteur. Elle enlève les 6 mois.

Mme GOURDON.- Très bien. En ce cas c'est parfait. Nous voterons ce rapport. Il y a un réel travail de fond qui est réalisé, même si parfois nous ne partageons pas tout et même si nous considérons qu'il serait possible de faire mieux dans certains domaines. Le travail est réalisé tout à fait sérieusement et avec cœur par les services, nous le voyons bien. Nous voterons donc ce rapport, d'autant plus si vous avez modifié ce qui était demandé par les foyers de jeunes travailleurs.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que ne prennent pas part au vote : Mme BORCHIO-FONTIMP, M. GENTE, Mme ARINI, M. LISNARD, Mme OLIVIER, M. VIAUD, M. CHIKLI, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MONIER, Mme SERGI, Mme SIEGEL, Mme TOMASINI, M. AZINHEIRINHA, et M. VEROLA.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention de M. TUJAGUE). Mmes BORCHIO-FONTIMP, ARINI, KHALDI-BOUOUGHROUM, MONIER, OLIVIER, SIEGEL, SERGI, TOMASINI et MM. AZINHEIRINHA, CHIKLI, GENTE, LISNARD, VEROLA et VIAUD ne prennent pas part au vote.

6. BP 2018 - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

M. ROSSINI.- Le rapport est assez long. M. le Président, vous avez répondu aux questions sur l'augmentation du point GIR ainsi que sur le budget total pour les seniors, notamment sur la dépendance. Il n'est sans doute pas utile que je présente en détail le rapport. Je vais essayer de faire au plus court, et je vous proposerai ensuite de voter les propositions faites.

Durant l'année écoulée, nous avons pris en compte l'adaptation et le soutien aux services et dispositifs d'hébergement, avec le renfort des moyens des structures pour les personnes âgées dans l'objectif de maintenir la qualité. Au titre de la dépendance, comme cela a été évoqué précédemment, nous avons augmenté le point GIR à hauteur de 6 €. Une fausse moyenne a été évoquée, comme vous l'avez dit M. le Président, puisque seuls certains Départements ont fait état de l'augmentation de ce point GIR. Le nôtre répond aux besoins des EHPAD, avec la particularité du département d'avoir des EHPAD publics et privés. Je tiens à signaler que nous fonctionnons au cas par cas pour les EHPAD. Je tiens à remercier les services, Mme DEPRez, M. BEVILACQUA, Mme TEIXEIRA, pour la qualité exceptionnelle des relations établies auprès de la totalité des EHPAD du département. Je tiens à rassurer ceux qui se sont exprimés, et en particulier Mme GOURDON : voilà un acte social. Nous traitons au cas par cas pour que personne ne reste au bord du chemin : les seniors, les familles, les aidants, et bien évidemment les EHPAD qui ont pour mission d'assurer la dignité à nos seniors le plus longtemps possible.

Toujours en ce qui concerne les EHPAD, je tiens à signaler que nous avons désormais la mission d'évaluer et de suivre les établissements. C'est une nouvelle mission que nous nous employons à mettre en application. Personnellement, sachez que j'ai déjà pris rendez-vous avec mes services et que je me rendrai personnellement dans les établissements pour prendre en compte et faire un inventaire personnel sur l'accueil réservé aux seniors, ainsi que sur les difficultés administratives que peuvent rencontrer certains EHPAD.

Nous proposons aussi de renforcer l'accompagnement à domicile, avec plusieurs améliorations : le forfait transport, le forfait bien-être, le forfait prise en charge soirs et week-ends, etc. Cela vient renforcer les outils mis à l'endroit des seniors concernés, mais aussi de leurs aidants qu'il ne faut pas oublier. Nous allons nous efforcer l'année prochaine de renforcer nos actions pour ces aidants qui sont si importants dans ces situations difficiles.

Pour la simplification des démarches des usagers, nous avons mis en place plusieurs dispositifs, comme Allo Seniors, avec plus de 2 000 appels par mois à ce jour, qui permet aux seniors d'être renseignés rapidement, utilement et sans se déplacer. Citons aussi la sécurisation et l'adaptation des logements, ou la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), avec la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) qui a confié au Département la gestion des SAAD dans le cadre d'un dispositif d'autorisation. Il s'agit aussi de poursuivre les actions de formation pour les professionnels et les aidants de manière à encadrer au mieux nos seniors.

Le troisième grand point est l'optimisation de la coordination des dispositifs et les actions en faveur des seniors. Il s'agit notamment d'animer la coordination gérontologique au plus proche des usagers, avec le rôle des délégations territoriales. A cela s'ajoute la poursuite de la mise en œuvre du plan Seniors en action que j'ai l'honneur de bien connaître. Ce plan permet à 17 000 seniors inscrits aujourd'hui de bénéficier d'actions d'animation. Il a aussi pour vocation d'éviter la désocialisation de nos seniors en leur permettant de participer à des événements culturels, des voyages, des sorties, des randonnées, etc. C'est bien plus important qu'il n'y paraît. Nous avons l'honneur d'être le seul Département de France à avoir pris en compte ce volet préventif à la hauteur de ce qui est fait aujourd'hui. Nous avons pour vocation de l'augmenter de manière à répondre le plus possible aux seniors, en assurant aussi l'équité territoriale. Pour la journée départementale des seniors, j'ajoute que 16 cars du département y ont amené des seniors. Voilà là aussi un exemple d'équité territoriale et d'action sociale. Nous sommes très conscients de l'importance de cette action sociale. Je vous invite à venir voir ce qui se passe réellement sur nos animations. Je regrette que certains ne soient pas venus voir pour découvrir notamment les nombreux stands de la conférence des financeurs qui ont apporté des renseignements utiles, pratiques, et favorisant le bien vivre dans notre département.

Le dernier volet porte sur la poursuite de la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Voilà encore un objectif extrêmement important. Beaucoup est fait, et beaucoup reste à faire. M. Le Président, vous avez cette volonté d'améliorer aussi les situations des personnes souffrant de cette maladie ainsi que leurs aidants, notamment via le déploiement des MAIA (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer). Ces MAIA sont certes financées par l'Agence régionale de santé, mais elles sont suivies par nos services et sont déployées sur l'ensemble du département de manière à pouvoir assurer une qualité de vie améliorée pour les patients et leurs familles.

Je vous remercie, je vous propose de voter ces propositions en faveur de nos seniors.

M. Le Président.- Je vous remercie. Vous avez présenté ce rapport avec passion, celle que vous mettez dans la gestion de la politique des seniors. Je vous félicite, comme l'a fait Eric CIOTTI précédemment, pour cette belle journée que vous nous avez fait vivre avec l'ensemble des partenaires. Je vous remercie pour votre action. Y a-t-il des interventions ?
Mme TOMASINI.

Mme TOMASINI.- Je souhaite faire une brève intervention au sujet de ce rapport. S'il y a de bonnes choses qui sont faites, comme vient de le préciser M. ROSSINI, il reste beaucoup à faire. Pour assister aux conseils d'administration des neuf EHPAD de notre canton, il en ressort que le fonctionnement de ces établissements rencontre d'importantes difficultés. De nombreuses alertes ont lieu partout en France, et ce matin aux portes de notre Conseil départemental. Nous sommes solidaires de la manifestation qui a eu lieu car elle montre la grande difficulté d'une prise en charge convenable des personnes placées en EHPAD, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés : des postes sont créés, souvent sans être financés, des mutualisations, etc. Nous arrivons au bout de toutes les possibilités, et le personnel est également à bout. Il ne peut plus effectuer convenablement son travail faute de

temps et de moyens. Si la valeur du GIR a été légèrement augmentée, il reste tout de même insuffisant, et les dispositifs budgétaires ne laissent plus de marge de manœuvre.

Les difficultés sont réelles et sont exprimées aussi bien par le personnel que par les responsables de certains établissements. Cette alerte que nous souhaitons, partagée par d'autres collègues, nécessite un examen sérieux de la situation. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ROSSINI.

M. ROSSINI.- J'ai fait état tout à l'heure de ma volonté de me déplacer et de rencontrer la direction des EHPAD qui connaissent des difficultés. Je vous y convierai Mme TOMASINI, et nous pourrions entendre ensemble les difficultés que rencontrent ces établissements.

M. Le Président.- Merci de cette réponse rapide. C'est aussi ce constat, que vous venez de faire et que nous partageons, qui nous conduit à augmenter le point GIR. C'est une des solutions financières, même si, nous sommes d'accord avec vous, cela n'est pas suffisant. L'ensemble des services sont mobilisés pour chercher avec bienveillance comment les accompagner.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Il est prévu l'installation du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie avant fin 2017. Cela ne devrait donc pas tarder. Par ailleurs, le rapport fait état des foyers autonomie et de leur montée en puissance. Nous aimerions que comme pour les résidences de retraite, il y ait une tendance vers les 30 % de places sociales dans ces foyers. Aujourd'hui, nous atteignons environ 19 % dans ce qui est réalisé, et il faudrait tendre là aussi vers 30 % de places sociales de manière à remplir pleinement notre rôle dans ce domaine. Je pense aussi que le schéma gérontologique, qui avait pris du retard, devrait être terminé très rapidement.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que ne prennent pas part au vote : Mmes FERRAND, MONIER, TOMASINI et MM. TUJAGUE et BECK.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes FERRAND, MONIER, TOMASINI et MM. TUJAGUE et BECK ne prennent pas part au vote.

7. BP 2018 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme SATTONNET.- Les actions départementales en faveur des personnes handicapées concernent à ce jour 4 579 personnes pour le maintien à domicile, et 2 556 personnes au titre de la prise en charge par des structures spécialisées. Ces actions pourront désormais faire l'objet d'une présentation auprès d'une nouvelle instance consultative, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, qui a pour objet de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les usagers. Son installation est prévue d'ici la fin de l'année 2017, c'est-à-dire sous peu.

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre de la démarche visant une réponse accompagnée pour tous. C'est une démarche extrêmement importante qui va mobiliser les services, et en particulier la MDPH. Je souhaitais d'ailleurs remercier par avance ses agents de leur implication dans cette nouvelle démarche. Le pilotage de ce nouveau dispositif qui s'organise autour des acteurs clés et qui associe l'ensemble des partenaires, est mis en œuvre dans le budget primitif à hauteur de 114,92 M€ en dépenses et 11,17 M€ en recettes.

Trois actions structurent ces politiques. La première est d'adapter, soutenir et suivre les structures, d'abord par le renouvellement des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) avec les structures pour adultes handicapés. Il s'agira ensuite d'amplifier et de diversifier l'offre. Le schéma départemental conforte un certain nombre d'avancées. A ce jour, le département compte 74 établissements, 1 584 places, 204 places d'accueil de jour, 36 places d'accueil temporaire, ainsi que 12 services d'accompagnement à domicile pour 529 places en file active. Nous avons donc prévu, dans le programme interdépartemental d'accompagnement des personnes âgées et handicapées, le PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement des personnes âgées et handicapées), 40 places en foyer d'accueil médicalisé et 35 places en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

En ce qui concerne ensuite l'évaluation et le suivi des structures pour personnes handicapées, outre les contrôles conjoints avec l'ARS réalisés dans les structures, le renouvellement des CPOM avec les structures permettra bien sûr de compléter le dispositif d'évaluation périodique de ces derniers dans un objectif d'amélioration continue de la qualité et d'allocation optimale des ressources.

Le deuxième volet de ce rapport concerne le fait de promouvoir et de structurer l'accompagnement à domicile en favorisant cet accompagnement à domicile, l'accompagnement via des prestations, et le suivi de leur effectivité. La prestation compensatoire du handicap, qui concerne actuellement 2 900 bénéficiaires, semble se stabiliser après une montée en puissance. Cette prestation compensatoire du handicap peut se substituer à l'allocation compensatrice tierce personne si les bénéficiaires font ce choix. Actuellement, 1 380 personnes bénéficient de l'allocation tierce personne, ce qui représente une diminution assez peu significative.

Le Département soutient les personnes handicapées au titre de l'aide sociale via plusieurs formes de prise en charge : aide ménagère, portage de repas à domicile, foyers restaurants, etc., pour un total de 572 personnes handicapées. Quant à l'accompagnement des aidants, le Département consacre chaque année près de 5 M€ à cette action à travers une allocation mensuelle pour un nombre de 1 122 aidants. La journée des aidants inaugurée cette année a connu une forte participation, et je pense que c'est une action pertinente qui sera renouvelée en 2018.

En ce qui concerne ensuite la simplification des démarches des usagers, cela passe par le paiement des charges sociales par le CESU, ou par la possibilité pour les bénéficiaires de la PCH ou d'autres mesures de suivre en temps réel l'avancement de leurs demandes. Plus de

10 000 personnes ont créé un compte depuis 2015. L'étape prochaine vise à constituer des demandes de PCH en ligne, dans la logique de la politique volontariste engagée par le Département et particulièrement par son Président, dans le cadre du Smart Deal.

Il s'agira aussi de poursuivre les actions de formation pour les professionnels et les aidants, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de la prise en charge, avec l'action du centre de professionnalisation des métiers d'aide à la personne. Près de 1 000 personnes cette année ont bénéficié de ce dispositif.

Quant à l'action des relais assistants de vie, depuis la signature de la première convention, ce sont au total 34 cycles de formation qui se sont organisés. Enfin, pour restructurer les services d'aide et d'accompagnement à domicile, le département des Alpes-Maritimes en compte près de 200 désormais autorisés qui prennent en charge près de 1 000 personnes handicapées au titre de la PCH pour un total annuel de 700 000 heures représentant un coût annuel de plus de 13 M€. Afin de favoriser et d'accompagner la refondation du secteur de l'aide à domicile, un prestataire a été retenu dans le cadre d'un appel à projets en vue de réaliser un diagnostic territorial des services. De plus, un dispositif de télégestion sera mis en œuvre à partir de 2018 avec les services à domicile afin de permettre en temps réel une gestion automatique des interventions et d'assurer un renforcement du contrôle d'effectivité. Pour l'ensemble de ces mesures, un montant total de crédits de 38 M€ est prévu en dépenses et 9 M€ en recettes, principalement au titre de la contribution prévisionnelle de la CNSA.

Le troisième point porte sur l'accompagnement de la MDPH pour maintenir un niveau de service. Près de 80 000 personnes ont été prises en charge par la MDPH cette année. En 2018, la MDPH, comme nous l'avons dit, aura à faire face à la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous, et à l'harmonisation du système informatique au plan national. Cela constituera deux challenges importants pour la MDPH. Il conviendra que le Département continue de l'accompagner fortement. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. C'est aussi avec passion que Mme SATTONNET nous a présenté ce rapport. Elle vit sa délégation avec intensité. Je l'en remercie. Je pense que les aidants sont une des solutions à nos problèmes. Il faut que nous fassions un effort en ce domaine, comme cela est proposé dans ce rapport.

Je précise que Mmes MIGLIORE, MONIER, M. CIOTTI et Mme TOMASINI ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes MIGLIORE, MONIER, TOMASINI et M. CIOTTI ne prennent pas part au vote.

8. BP 2018 - POLITIQUES DISPOSITIFS RSA ET FSL - SUBVENTION GLOBALE FSE

M. VEROLA.- Avec ce rapport, il s'agit d'approuver le nouveau plan d'insertion 2018-2020 avec quelques nouveautés, notamment le CORSA. Vous avez reçu ou allez recevoir un graphique qui vous présente l'ensemble du circuit du suivi des allocataires du RSA. Nous devons ce document très bien fait et très didactique à M. PAQUETTE, sous la férule de Mme DEPREZ. Je l'en félicite. Toujours parmi les nouveautés, nous avons un nouveau référent social pour les allocataires qui étaient suivis par le CCAS, ainsi qu'un renforcement des actions de retour à l'emploi rapide. Comme vous l'avez signalé, favoriser le retour à l'emploi le plus rapidement possible est en effet primordial. Cela doit se faire par tous les moyens, y compris par exemple en mettant à disposition à faible coût des moyens de transport via l'association Mobilis lorsque cela s'avère nécessaire.

23 116 foyers sont éligibles au RSA, ce qui représente 135 M€ en dépenses pour 99 M€ en recettes. Pour l'activation, nous essayons d'atteindre le taux de sortie le plus élevé possible avec des subventions aux employeurs qui embauchent des personnes au RSA sous forme de CDDI, contrats à durée déterminée d'insertion. 129 contrats ont été signés l'année dernière. Une enveloppe sera aussi consacrée aux contrats uniques d'insertion (CUI) du secteur non marchand (contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE). Dans le précédent plan départemental d'insertion, la mobilisation du fonds européen nous a apporté 6,6 M€. Nous avons fait mieux que beaucoup de Départements, et nous espérons avoir 10 M€ dans ce nouveau plan en récupérant sur les autres Départements ayant fait moins bien que nous.

En ce qui concerne le FSL, des aides individualisées et des actions préventives sont prévues avec deux nouveautés. Le calcul prend en compte les trois derniers mois et non plus seulement le dernier mois. L'aide aux frais d'installation est quant à elle portée à 545 € et suit ainsi le montant du RSA.

J'ajoute un point à l'attention de M. SCIBETTA qui se félicitait tout à l'heure sur les rapports d'insertion. Avoir des félicitations du groupe Nice ensemble sur une délibération que je représente, je me demande si je n'aurais pas dû aller jusqu'au vote hier... C'est un trait d'humour. Un peu de soleil dans l'eau froide, comme disait Françoise SAGAN.

M. Le Président.- Après ce mot humoristique de notre rapporteur, y a-t-il des interventions ? Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous nous sommes déjà exprimés sur la politique du RSA. Je précise, car M. SCIBETTA n'avait peut-être pas bien entendu, que nous partageons cette politique de l'insertion qui est bien menée et qui a amené des innovations. Mais globalement, sur le traitement des radiations, comme tout est mélangé, nous voterons contre ce rapport. Nous approuvons cependant la politique d'insertion, je tiens à faire la nuance.

M. Le Président.- Merci pour cette précision. Je précise que Mme OLIVIER et M. COLOMAS ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé (abstention du Front de gauche, opposition du groupe Socialiste et écologiste). Mme OLIVIER et M. COLOMAS ne prennent pas part au vote.

9. BP 2018 - POLITIQUE SANTE

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Ce rapport présente le budget 2018 de la politique en faveur de la santé. Cette politique est structurée autour de quatre programmes : les missions déléguées de santé, les appels à projets santé, la télémédecine et les frais généraux de fonctionnement. Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 5,53 M€ en dépenses, dont 4 M€ en investissement, et à 1,02 M€ en recettes. Je ne vais pas détailler puisqu'il s'agit essentiellement de renouvellements de conventions passées l'année dernière.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE ET D'ACTIONES SOCIALES - MISE A JOUR

M. VEROLA.- Il s'agit de mises à jour du règlement départemental. Il n'y a là rien de particulier. Ce rapport a été voté à l'unanimité dans la commission où il a été présenté.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. BILAN DE LA POLITIQUE DE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX (ESMS) ET D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS POUR L'ANNEE 2017

M. VEROLA.- Il n'y a rien de particulier sur ce rapport. Il s'agit d'une simple présentation. La commission a pris acte.

L'Assemblée prend acte du rapport n°11.

12. BP 2018 - POLITIQUE PLAN ENVIRONNEMENTAL "GREEN DEAL"

Mme DESCHAIRES.- Ce rapport a pour objet la présentation de la nouvelle politique environnementale de la collectivité, le « Green Deal ». Ce plan pour la transition écologique dans les Alpes-Maritimes reprendra en son sein les grands programmes d'une collectivité qui a toujours été pionnière sur ces questions. Le « Green Deal » a pour vocation de préserver les espaces et sites, y compris marins, de valoriser le patrimoine naturel et bâti dans les espaces naturels, et de réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment vis-à-vis des feux de forêt. L'une des innovations de ce plan est de proposer la constitution d'un groupe d'experts pour faire émerger de nouveaux axes de travail sur le développement durable. En parallèle, une plateforme collaborative sera ouverte à tous sur le site internet du Département pour alimenter les réflexions. Le budget pour 2018 s'élève à 11,72 M€, dont 6,88 M€ en investissement et 4,84 M€ en fonctionnement.

En ce qui concerne les programmes du « Green Deal », nous pouvons noter, dans le programme espaces naturels, la création dans les parcs naturels départementaux d'applications numériques avec géolocalisation, en remplacement progressif de la signalétique vieillissante. Signalons aussi la réalisation d'un observatoire des sports de nature dans le cadre du programme ALCOTRA qui fait l'objet de subventions européennes. Pour le programme sur l'eau, nous pouvons souligner la mise en œuvre opérationnelle du parc maritime départemental de l'Estérel- Théoule qui bénéficie d'ailleurs d'une subvention européenne.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je vous remercie. Je voudrais aller directement au cœur des sujets qui me froissent un peu dans ce rapport : la structuration du « Green Deal » au travers d'un comité d'experts, et l'avenir et de la politique des déchets dans notre département.

Sur la structuration du « Green Deal » au travers d'un comité d'experts, à la lecture de notre quotidien unique et pour autant préféré, on peut voir l'importance que vous accordez à ce « Green Deal », autour de 75 lignes sur les quelques 200 que compte l'article qui rapporte votre interview. On peut y lire que vous comptez appuyer cette politique sur un *think tank* qui regroupera une vingtaine d'experts et aussi des candides. Je cite là le texte de l'article. N'ayant pas la prétention d'être moi-même un expert, compétence souvent autoproclamée d'ailleurs, et n'ayant plus l'âge d'être candide, puisque hélas je fais partie des doyens de cette assemblée, je pense ne pas être éligible au sein de ce *think tank*. Mais rassurez-vous, cela ne me chagrine aucunement.

La question que je me pose n'est pas en être ou ne pas en être, mais plutôt à quoi bon ? Ne sommes-nous pas élus parce que nous connaissons bien nos territoires ? Ignorons-nous quels sont les risques environnementaux et les actions à mener pour pallier ces risques ? N'avons-nous pas déjà mis en œuvre des politiques environnementales ambitieuses ? Je pense entre autres à la création du SMIAGE, à l'initiative du Département, et les travaux qui ont été menés et largement financés par notre assemblée et par les participations que le Département a sollicitées et obtenues. Le Département n'est-il pas déjà maître d'œuvre du comité de pilotage de la zone Natura 2000 de la basse vallée du Var ? Il m'apparaît aussi que nos services sont constitués d'experts compétents et efficaces.

J'arrête là cette énumération qui est un peu une contre énumération par rapport à cette volonté de s'abriter derrière des experts, pour reposer la question : à quoi bon, et pour quoi faire ? Avons-nous vraiment besoin de nous abriter derrière un aréopage d'experts pour sanctifier nos décisions et pour quelle raison ?

Encore un mot sur ce sujet puisque, en tout état de cause, vous semblez déterminé à mettre en place ce *think tank*. Dans la mesure où la qualité d'expert est souvent le fruit d'une auto proclamation, et j'en ai vu quelques-uns dont le statut m'est apparu contestable quoique reconnu comme tel par leur commanditaire, et afin d'y voir clair et d'opérer un choix d'experts incontestables, je vous conseille au préalable de vous munir des conseils d'un groupe d'experts en experts, cela me paraît un préalable nécessaire puisque nous rentrons dans une démarche de sollicitation d'experts dont, selon moi, nous pourrions nous passer.

Sur l'avenir de la politique des déchets dans notre département, je ne veux pas être critique mais faire des propositions. Les Départements ont perdu la compétence d'élaboration des plans des déchets au profit des Régions. La loi nous amène à collaborer avec la Région pour, au moins, l'établissement des statistiques de base de ce plan. Mais quel que soit le rédacteur du plan, et c'est une curiosité de la loi, il reste que les décisions d'équipement dépendent des collectivités et non du rédacteur du plan. Nous restons donc dans la contradiction que nous avons déjà vécue, où le prescripteur, c'est-à-dire celui qui rédige le plan, n'étant pas l'acteur, on peut toujours prescrire tout ce qu'on veut, mais pour autant, le prescripteur n'a aucune autorité sur les décisions d'équipement. Admettons qu'un prescripteur dise qu'il faut que les syndicats de gestion se lancent dans une politique forte et puissante de gestion des déchets fermentescibles pour faire du compost, si les EPCI et les syndicats refusent de le faire, la prescription restera lettre morte.

Quelle est la conséquence de cette contradiction ? Tout simplement, dans ce département, c'est la très longue, trop longue, bien trop longue survie des équipements de traitement vieux de plus de 50 ans et seulement restructurés à la marge, mais continuant d'imposer, par l'obsolescence de leurs principes de fonctionnement, un respect très à la marge de la légalité établie par la loi dite Grenelle de l'environnement. Vous remarquerez que j'utilise un langage très réservé. Je pourrais être beaucoup plus désagréable. Ces très vieux équipements sont la résultante de l'existence dans notre département d'un acteur unique du traitement au travers d'une série de structures filialisées. Là aussi, je reste très mesuré.

Alors que pouvons-nous faire pour être efficaces ? Nous ne sommes plus prescripteurs, mais nous pouvons être acteurs dans la mesure où le Département est membre d'un syndicat de traitement des déchets, le SMED. Le tour de table de ce syndicat réunit tous les acteurs du traitement des déchets. C'est un lieu idéal de bilan de l'existant et de programmation des équipements à venir. La capacité de financement de notre institution peut faciliter une programmation de rénovation de nos équipements dans le temps et, pourquoi pas, en concertation avec nos prestataires et ceux aussi peut-être qui souhaitent le devenir.

A ce propos, et pour conclure par un exemple que nous avons déjà évoqué ici, un pôle métropolitain de l'ouest du département avec la compétence déchets, disposant des équipements intelligents hérités du SIVADES et d'un syndicat, UNIVALOM, qui fait visiblement des efforts pour se rapprocher des critères définis par la loi Grenelle en matière de déchets. Un tel pôle métropolitain doté de ces équipements et de ces volontés, a toutes les caractéristiques voulues pour mener une politique bien orientée. Pour cela, le maintien du Conseil départemental comme partenaire de ces politiques est une nécessité pour nous incontournable. Notre devoir est donc bien là : devenir acteurs au niveau des équipements, à côté des collectivités qui veulent progresser.

Il me reste à dire si nous allons voter ce rapport. Les réserves que j'ai énoncées pourraient nous conduire à une abstention mais elle ne voudrait rien dire. Nous préférons adopter une attitude positive sur un sujet d'avenir de cette importance. Par ailleurs, je souhaite maintenir une position amicale vis-à-vis du vice-président chargé de l'environnement qui devait rapporter cette politique. Je ne souhaite pas que l'on puisse me cataloguer comme un

de ses opposants car il s'agit du maire de ma ville. Je ne veux pas être un opposant de Jérôme VIAUD, ni ici, ni dans notre commune. Nous allons donc voter cette délibération. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci pour cette position et cette bonne nouvelle. Cela m'aurait fait beaucoup de peine que vous ne votiez pas ce Green Deal sachant que vous êtes attachés au sujet de l'environnement. Pour rester dans le ton humoristique, s'il faut nommer un expert pour faire un groupe d'experts, je n'en serais pas gêné puisque tous les experts que nous nommons sont des experts volontaires et bénévoles. Il n'y a donc pas de coût pour la collectivité. Plus sérieusement, le *think tank*, qui est ce groupe d'experts dont nous parlons, me paraît utile pour avoir ces éléments de réflexion. Nous avons bien évidemment des sachants, dont vous faites partie, au niveau des élus. Nous avons aussi des techniciens au niveau de l'administration qui sont en particulière compétence sur le plan environnemental. Bien sûr, les politiques du passé ont été construites et définies, et il y a de bonnes choses qui sont faites. Pour autant, n'avons-nous pas besoin d'un groupe de réflexion qui ait cette vision extérieure, cette notion d'ouverture par rapport à toutes celles et tous ceux qui ont le nez dans le guidon au quotidien ? Cela me semble utile. Toutes les grandes réflexions sont issues de ces groupes de réflexion qui apportent à la fois de la technicité, du recul et surtout – un volet que je n'ai pas abordé à ce jour parce que les choses ne sont pas encore établies et que nous allons lancer ce comité au mois de janvier – une évaluation. En France, nous n'avons malheureusement pas cette culture de l'évaluation, et je souhaite que notre politique environnementale, celle qui a été développée jusqu'à maintenant, puisse être évaluée et que nous ayons cette évaluation au fur et à mesure.

Cette évaluation nous sera d'ailleurs bien nécessaire sur la question des déchets que vous avez évoquée. Le Département a beaucoup investi sur le syndicat mixte d'élimination départementale des déchets, dont le président est le maire de Saint-Vallier-de-Thiers, Jean-Marc DELIA, qui fait merveille sur cette question et apporte beaucoup d'énergie et de talent. Nous subventionnons les collectivités dont la responsabilité peut être engagée sur l'élimination des déchets. Je pense que l'expertise environnementale d'un *think tank* peut être utile, avec une vision extérieure, avec des personnes n'ayant pas du tout cette vision de la gestion des collectivités, avec des personnes qui peuvent proposer de bonnes solutions. Libre à nous ensuite de les retenir ou non. Il n'est pas question de s'adosser à un groupe de réflexion, d'en croire les propositions comme paroles d'évangile et de les appliquer. Nous restons maîtres de notre destin sur le sujet. Nous avons simplement une volonté d'ouverture sur ces questions, et je pense que vous aurez plaisir par la suite de découvrir que les choses avancent bien. Voici ma réponse. Merci en tous les cas de votre soutien.

Le rapport n°12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

13. SYNDICAT MIXTE POUR LES INONDATIONS, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'EAU (SMIAGE) MARALPIN - CONVENTION DE MOYENS

Me BECK.- Le Comité syndical du SMIAGE Maralpin s'est réuni hier matin dans cet hémicycle. Tous ont pu constater l'engagement des établissements publics de coopération

intercommunale du département mais également de quelques établissements voisins du Var pour travailler avec le département des Alpes-Maritimes afin de remplir les hautes missions confiées par les statuts de ce syndicat. Il est apparu nécessaire de donner des moyens à ce SMIAGE, et c'est l'objet de cette convention que je vous propose d'adopter. Elle permet la mise à disposition gracieuse par le Département de locaux et de moyens matériels, la cession de biens meubles. Elle précise aussi les modalités d'intervention du service de Force 06, le partenariat sur les prestations comme celles du laboratoire vétérinaire, et la mise à disposition d'agents du Département. Cette délibération prévoit que vous soyez, M. le Président, autorisé à la signer.

M. Le Président.- Merci pour ce rapport qui me tient à cœur et qui tient à cœur à beaucoup d'entre nous pour la prévention des risques et pour ne plus voir ce qui s'est passé au mois d'octobre 2015. Nous avons là aussi un syndicat qui fonde pour cela de grandes espérances.

Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINRES, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGRHOUM, MIGLIORE, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL et MM. BECK, BAUDIN, CIOTTI, COLOMAS, LISNARD, SEGURA, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD, VINCIGUERRA et moi-même ne prenons pas part au vote.

Le rapport n°13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINRES, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGRHOUM, MIGLIORE, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL et MM. BECK, BAUDIN, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, LISNARD, SEGURA, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD, VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

15. BP 2018 - TOURISME ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

M. LISNARD.- Merci M. le Président d'avoir évoqué précédemment le succès des rencontres départementales du tourisme. Vous me permettrez devant l'assemblée de féliciter extrêmement chaleureusement et sincèrement les équipes administratives du Département des Alpes-Maritimes. Elles sont quantitativement très réduites, ce qui est une bonne chose, et qualitativement très performantes, ce qui est encore une meilleure chose. Elles travaillent avec beaucoup de compétences et main dans la main avec le CRT, dont le premier financeur, et de loin, est le Département des Alpes-Maritimes, et qui fait rayonner la marque Côte d'Azur au profit de toutes les Alpes-Maritimes et d'une partie du Var.

A ce sujet, dans ce rapport soumis à votre sagacité sont rappelées et présentées pour l'exercice 2018 les actions du Conseil départemental en soutien à la marque Côte d'Azur France, marque ombrelle composée de marques extrêmement fortes. De ce point de vue, nous avons considérablement progressé pour parler d'une même voix, construire une logique d'économie créative, avec non seulement le tourisme mais aussi tout le réseau des entreprises et start-up, autour d'un partage des mêmes valeurs, d'une même sémantique, et de mêmes

logos en apportant une valeur ajoutée d'imaginaire à la qualité de nos offres, de nos paysages, de nos territoires et de nos entreprises.

Cette démarche doit être structurée. Nous la déployons avec peu de moyens publics, ce qui est tant mieux puisque nous sommes économes de l'argent public. L'Université s'y est rattachée. La technopole Sophia-Antipolis, grâce à Jean LEONETTI, s'est également inscrite dans cette marque. De grandes entreprises, des traiteurs, des hôteliers, adoptent cette démarche extrêmement profonde qui doit donner de la visibilité, de la lisibilité et donc de l'efficacité à notre promotion touristique au plan national et international.

Il existe deux travers lorsque l'on aborde les marques territoriales. Le premier, que l'on a subi depuis vingt ans en France, est le mépris vis-à-vis des marques territoriales. Or le prisme de la marque qui met en connexion des acteurs, un territoire et une identité est pertinent. Le second travers est aujourd'hui de multiplier les marques autour d'institutions, ce qui revient à diluer les moyens et l'efficacité, sans correspondre à la réalité d'un marché. Il faut donc renforcer les marques fortes existantes – Nice, Cannes, Antibes, Saint-Paul-de-Vence, Côte d'Azur, etc. – et concentrer les moyens. C'est ce que fait le Département avec pertinence et c'est ce qui transparaît dans ce rapport.

De même, pour soutenir le tourisme, le Département des Alpes-Maritimes développe des projets d'envergure, des projets événementiels qui génèrent de la notoriété positive et des flux positifs, avec un positionnement que nous avons adopté avant tout le monde, celui de faire du sport en plein air dans sa pratique quotidienne comme étant un élément extrêmement fort d'attractivité, d'où la constitution du cluster Sports et Tourisme qui fait figure de pilote en France et qui a été lancé grâce au Département des Alpes-Maritimes et grâce au soutien constant, permanent et concret d'Eric CIOTTI et aujourd'hui de Charles-Ange GINESY.

A cela s'ajoutent toutes les missions d'ingénierie touristique. Nous traduisons le soutien du Département des Alpes-Maritimes, notamment en zone de montagne et en zone rurale, dans le moyen pays et dans le haut pays, par de l'ingénierie touristique pour soutenir les hébergeurs mais pas uniquement les hébergeurs, et répondre ainsi aux besoins et à la demande. Je ne suis pas exhaustif, mais voici l'essentiel de ce rapport soumis à votre vote.

M. Le Président.- Merci M. le Maire de Cannes, M. le Vice-président, M. le Président du CRT. Je salue sous toutes ses casquettes David LISNARD qui apporte un dynamisme innovant à la politique touristique des Alpes-Maritimes avec cette politique de marque et cette politique de l'hébergement.

Le rapport n°15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

16. BP 2018 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. LOMBARDO.- Lorsque nous parlons d'agriculture, nous parlons d'hommes et de femmes qui, dans toute la mosaïque agricole de ce département, travaillent sur cette terre nourricière départementale. Ce rapport présente la politique agricole, globale, qui concerne le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, le soutien aux structures et activités du monde rural, le soutien à la filière élevage, la poursuite du plan apicole

départemental et de la lutte contre le frelon asiatique, le développement de l'opération « 06 à Table ! » qui connaît un grand succès. Je précise que cette opération recouvre notamment 37 tonnes de produits, 15 collèges partenaires, une trentaine d'agriculteurs participants, différents organismes, etc. Le nombre de collèges partenaires sera augmenté progressivement. Le rapport comprend aussi la poursuite de la lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* qui est un véritable casse-tête pour les agriculteurs mais aussi pour toutes les entreprises qui travaillent au service de l'environnement et à l'entretien des jardins.

Tout cela représente un budget global de 2,7 M€ en dépenses d'investissement et de 1,08 M€ en dépenses de fonctionnement.

M. Le Président.- Merci pour cette présentation d'un dossier qui me tient à cœur. J'ai porté cette délégation pendant plusieurs années avant qu'elle soit reprise par Bernard BAUDIN. Cela me fait plaisir de voir qu'elle est bien reprise et bien représentée. Cette politique menée par le Département a donné des résultats. Le programme AIME a apporté une redynamisation et a permis à des jeunes agriculteurs de se réinstaller. Nous constatons ainsi une certaine stabilité aujourd'hui, et nous pouvons être légitimement fiers des résultats obtenus dix ou douze ans après grâce à une politique constante. Je précise que Bernard BAUDIN ne prend pas part au vote.

Le rapport n°16, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. BAUDIN ne prend pas part au vote.

17. BP 2018 - POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

M. CESARI.- Ce rapport a fait l'objet de deux avis favorables à l'unanimité. Il a été évoqué lors de la présentation du budget. Je vais donc aller à l'essentiel. Sa mise en œuvre nécessite 55 M€ d'autorisations de programme et 58 M€ de crédits de paiement.

Cinq programmes y sont déclinés. Le premier programme est celui des points noirs, avec des opérations principales qui vont soit être mises en œuvre, soit faire l'objet d'études (déviation de Vallauris, pénétrante Cannes Grasse, poursuite des travaux de calibrage du chemin de Vallauris à Cannes, liaison entre la pénétrante Cannes Grasse, étude de faisabilité pour l'amélioration des conditions de circulation et d'échanges sur le territoire de la CASA) ce qui représente au global environ 10 M€ de crédits de paiement.

Le deuxième programme porte sur l'aménagement du territoire et du cadre de vie. Les travaux réalisés dans le cadre de ce programme permettront de développer la modernisation de la voirie qui favorise l'accès aux zones à vocation économique, touristique ou d'enseignement sur l'ensemble du territoire. Le troisième programme concerne la conservation du patrimoine. Je rappelle que nous comptons 1 707 kilomètres de routes départementales, 92 tunnels, 996 ponts. Nous retrouvons donc ici le renforcement des chaussées, la sécurité routière, les ouvrages d'art et la sécurisation d'itinéraire, les intempéries. Le quatrième programme est celui du fonds de concours et subventions. Nous y retrouvons notamment le tunnel de Tende, mais aussi les cofinancements liés à des fonds de concours destinés aux opérations menées en liaison avec ESCOTA. Nous avons enfin le

programme équipements et réseaux avec des dépenses portant sur des acquisitions de matériels, outillages et véhicules.

Les dépenses de fonctionnement hors programme sont définies dans le cadre du budget primitif 2018 et permettent la mise en œuvre d'une politique d'exploitation et d'entretien de notre réseau routier départemental. Les recettes représentent moins d'1 M€. Le rapport comprend enfin les enquêtes et autorisations administratives qui permettent l'aboutissement d'opérations d'investissement et qui regroupent les procédures réglementaires au titre des lois sur l'eau, sur l'urbanisme, sur le bruit, sur l'air, etc., et le lancement d'enquêtes publiques (Bouchardeau, parcellaire, hydraulique, etc.). Voilà résumé ce rapport sur nos politiques d'infrastructures routières.

M. Le Président.- Merci M. le vice-président. Je sais toute votre implication sur ce sujet. Vous avez entendu ce qui a été dit ce matin, avec toutes les attentes que nous fondons sur cette politique des routes. Je veux vous remercier du travail que vous avez effectué et pour celui que vous allez réaliser. Lorsque Patrick CESARI a accepté cette délégation, il a lâché beaucoup d'autres choses à côté pour faire son travail au Conseil départemental. C'est l'occasion de l'en remercier et de lui dire que nous ferons désormais bon chemin ensemble sur nos routes des Alpes-Maritimes.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- J'ai évoqué ce matin trois projets : Tende, nous y travaillons ensemble avec les mêmes objectifs ; le contournement de Borghéas, que vous avez évoqué aussi M. le Président ; et la pénétrante du Paillon, qui est un sujet un peu plus compliqué. Sans entrer dans les détails, nous ne sommes plus responsables du tronçon sur lequel il y a des problèmes importants de circulation, mais je le répète, nous ne pouvons pas rester étrangers à la recherche d'une solution avec la Métropole et avec ESCOTA. Je souhaiterais, si le Département est sollicité, que nous répondions favorablement pour en discuter.

M. Le Président.- Chaque fois que la Métropole nous sollicite ou qu'ESCOTA nous signale un problème, nous répondons présents. A l'invitation d'un conseiller départemental, c'est de surcroît avec un œil vigilant que nous regarderons cette pénétrante pour laquelle je vous remercie d'avoir souligné qu'elle avait été initiée à un moment donné où mon père portait la présidence du Département. C'est un sujet dans lequel il s'était beaucoup investi.

Le rapport n°17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

18. PORTS DEPARTEMENTAUX - CREATION D'UNE REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE POUR LA GESTION DES PORTS DE VILLEFRANCHE-SANTE ET VILLEFRANCHE-DARSE

Me BECK.- Le contrat de concession qui liait le Département à la Chambre de commerce viendra à expiration le 31 décembre prochain. La décision a été prise de gérer le port de Villefranche-Santé, qui est déjà exploité aujourd'hui en régie directe, et celui de Villefranche Darse dans le cadre d'une régie à simple autonomie financière qui s'intitulera

« régie des ports de Villefranche ». Cette délibération acte la création de cette régie, qui a donné lieu à un avis favorable de la commission de consultation des services publics locaux. Il est proposé également d'adopter les statuts de cette régie qui prévoient entre autres la composition d'un conseil d'exploitation avec sept membres qui seront désignés par vous, M. le Président. Cette délibération a aussi une grande importance pour les plaisanciers de Villefranche puisqu'il y est décidé de maintenir pour 2018 les tarifs pratiqués en 2017. Il n'y aura donc pas d'augmentation des tarifs pour les plaisanciers de Villefranche.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°18, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

19. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « PORTS DE MENTON » - ADHESION DU DEPARTEMENT

Me BECK. – Dans le cadre de la loi NOTRe, Menton, comme Cannes et Vallauris, va exploiter son port, qui était auparavant un port départemental. Menton souhaite le faire avec le Département et crée pour cela une société publique locale. La ville de Menton fait pour cela appel au Département des Alpes-Maritimes qui sera donc le deuxième partenaire public à hauteur de 20 %, soit un engagement de 30 000 € représentant 20 % des actions de cette société publique locale. Tel est l'objet de cette délibération qui comprend naturellement en annexe le projet de statuts qu'il vous est proposé d'adopter.

M. Le Président.- Je précise qu'il s'agit également dans le vote du rapport de désigner M. CESARI au conseil d'administration de la société pour représenter le Conseil départemental.

Le rapport n°19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

20. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS - RAPPORTS D'ACTIVITE 2016 DES DELEGATAIRES DU RESEAU DE TRANSPORT DE SERVICE PUBLIC

Me BECK.- Il s'agira du dernier rapport de ce type puisqu'en respect de la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent en matière de transports. Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la Région qui exerce cette compétence et qui la délègue aux EPCI. Cette délibération présente de façon synthétique le rapport des différentes lignes qui étaient exploitées par le Département. Il s'agit d'une communication qui n'appelle pas de vote.

L'Assemblée prend acte du rapport n°20.

21. BILAN DU TRANSPORT SCOLAIRE 2016-2017

Me BECK.- Ce rapport est également une communication qui n'appelle pas de vote. Il concerne l'aide apportée par le Département aux élèves et étudiants handicapés, ainsi que l'aide versée pour les scolaires du Département.

L'Assemblée prend acte du rapport n°21.

22. BP 2018 - POLITIQUE DU LOGEMENT - QUITUS A LA SEML HABITAT 06 POUR LES COMPTES ANNUELS 2016

M. COLOMAS.- Il vous est proposé, au titre de la politique départementale en faveur du logement, de poursuivre votre soutien : aux projets de l'opérateur départemental Habitat 06 ; aux aides en faveur de l'adaptation des logements au défi du vieillissement ; aux aides en faveur de l'amélioration de l'habitat rural et des ravalements de façades en zone rurale et de montagne ; aux projets de rénovation des quartiers anciens dégradés ; aux projets de rénovation urbaine pour les villes de Nice, Cannes et Grasse ; aux aides pour le fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du relogement dans le cadre de la politique départementale.

Il s'agit aussi, au titre de l'habitat rural, d'accorder de manière dérogatoire à la réglementation départementale, à Mme FLEURY, une subvention d'un montant de 356 €, étant précisé que toutes les factures, quelle que soit leur date d'émission, seront admises en pièces justificatives. Il est également proposé de donner quitus à la société HLM Habitat 06 concernant les comptes annuels et le rapport de gestion de l'exercice 2016.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous sommes bien sûr tout à fait d'accord avec ce rapport qui valide le bon travail que réalise Habitat 06. J'en félicite le président. Notre groupe a déposé une motion concernant le logement social. Elle n'est pas très originale puisqu'elle reprend pour l'essentiel une position exprimée par l'association des Départements de France. La motion rappelle les conséquences des décisions prises au niveau gouvernemental en matière de logement social, notamment la diminution globale des moyens affectés au logement social, la suppression des APL, et l'obligation faite aux bailleurs sociaux de diminuer les loyers de 50 à 60 € par mois, c'est-à-dire du montant de la diminution de l'APL.

La motion rappelle ces décisions, qui ont été prises et sont applicables aujourd'hui, afin d'en souligner les conséquences au niveau des ressources de tous les bailleurs sociaux, et particulièrement ceux qui n'ont comme responsabilité que la gestion de logements sociaux. La conséquence est une diminution très importante des ressources. A l'échelle d'Habitat 06, qui a aussi une activité de diversification et qui assure un certain nombre de ressources annexes, cela pourrait aboutir à une diminution de 50 % de la capacité d'autofinancement d'Habitat 06. Imaginez ceci pour Côte d'Azur Habitat ou quelques autres bailleurs sociaux du même type.

Ce qui est proposé dans cette motion ou ce vœu, je ne sais plus exactement comment cela fonctionne, c'est de demander ce que demandent les Départements de France, c'est-à-dire un moratoire sur le financement du logement social et sur ces mesures pour engager une véritable et indispensable concertation des acteurs concernés. C'est peut-être trop tard, mais si tout ce qui est prévu s'applique, il n'y aura rien de nouveau pour les locataires ni aucun avantage particulier pour eux, mais il y aura moins de constructions de logements sociaux, avec des difficultés pour les bailleurs sociaux qui finiront par faire disparaître ou fusionner ceux d'entre eux qui sont déjà en difficulté. Nous avons entendu des personnes très compétentes en la matière nous expliquer qu'à l'échelle du pays, il y avait le risque que les

logements sociaux se retrouvent placés sous la responsabilité d'un très petit nombre de bailleurs sociaux qui remplaceraient tout ce qui existe aujourd'hui et qui jouent, comme les communes ou le Département, un rôle de proximité non-négligeable.

M. Le Président.- Merci pour la présentation de ce vœu. Nous sommes contraints d'y revenir plus tard, puisque les vœux doivent venir à la fin. Réglementairement parlant, le Conseil départemental dépose un vœu. S'il est adopté, il devient une motion, une délibération. Nous sommes obligés de les traiter en fin de séance. Nous sommes quoi qu'il en soit entièrement d'accord. Je me souviens d'une précédente séance lors de laquelle Eric CIOTTI avait fait un plaidoyer en faveur du vœu que vous présentez aujourd'hui, conscient que le Conseil départemental, s'il voulait soutenir l'ensemble des bailleurs sociaux, allait devoir y consacrer tout son budget, à défaut de quoi les bailleurs sociaux ne parviendront jamais à faire ce qu'ils doivent faire. Nous sommes donc entièrement d'accord.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- C'est la motion que je vous avais proposée de prendre lors de la dernière session. C'est exactement la même chose. Nous pouvons la prendre deux fois, cela ne pose pas de problème. Nous partageons le même avis sur la question, et cette motion avait été prise. Tant mieux si nous sommes tous sur la même ligne.

M. Le Président.- Il faut comparer les deux motions. Nous n'allons pas reprendre une motion si les termes sont les mêmes. Nous en débattons en fin de séance. Je mets pour l'instant aux voix le rapport sur le logement. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que MM. BECK, CESARI, CIOTTI, ROSSINI et TUJAGUE.

Le rapport n°22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. MM. BECK, CESARI, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote ;

14. BP 2018- POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. CIOTTI.- Ce rapport vise à attribuer et à voter l'engagement de solidarité territoriale pour nos territoires. Il s'inscrit au cœur de nos priorités d'action au profit des communes. Cette politique bénéficiera en 2018 d'un engagement de 96,4 M€, c'est-à-dire un engagement extrêmement important, avec un peu plus de 72 M€ en investissements : 45 M€ pour l'aide aux communes, 14 M€ pour le SMIAGE, 13 M€ pour le contrat de plan départemental, avec de grands programmes d'action, notamment au titre du fonds transports. C'est dans ce cadre que s'inscrira le financement pour 50 M€ du tramway de Nice. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrira le financement important pour le commissariat central de Nice.

Je rappelle qu'un commissariat relève de la compétence de l'Etat. C'est à l'Etat d'assumer essentiellement son financement. Les efforts supplémentaires sont naturellement à rechercher prioritairement de ce côté-là. C'est une intervention volontariste, même si nous avons débattu à l'Assemblée nationale d'un cadre qui permet aux collectivités locales d'être maître d'ouvrage, et c'est un amendement, en tant que rapporteur du budget, que j'ai personnellement soutenu lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale et qui a

permis que ce commissariat soit réalisé en maîtrise d'ouvrage du Département, je veux noter l'effort extrêmement important du Département des Alpes-Maritimes. Nous sommes là en marge de nos compétences. C'est un choix volontaire. Je remercie le Président de cet engagement extrêmement important de notre collectivité, sachant que nous intervenons en complément ou en substitution de l'Etat sur un domaine qui relève de sa compétence régaliennne, même si cet hôtel de police abritera aussi les services de la police municipale, ce qui légitime le concours et l'intervention de collectivités territoriales.

L'effort sur le SMIAGE sera poursuivi, et je m'en réjouis. Ce syndicat a pris sa configuration définitive hier. C'est un engagement important que nous avons porté ensemble et qui va faire progresser de façon sensible, voire exceptionnelle, la protection de nos populations.

Nous aurons aussi un engagement de 24,3 M€ en fonctionnement, notamment pour celui de nos syndicats mixtes qui sont aussi des éléments essentiels pour le développement de nos territoires, en particulier ruraux. Cette politique concernera également la présence des Maisons du Département qui aujourd'hui accomplissent une mission de service public territorial particulièrement remarquable. Là aussi, elle a joué le rôle de substitution à l'Etat. Alors que les services publics de l'Etat voyaient leur voilure dangereusement diminuer dans certains territoires, nous avons vu en effet la nécessité et l'exigence de nous y substituer avec nos Maisons du Département. Nous débattons des dotations, mais il n'y a pas que les dotations, il y a aussi les politiques qui ne sont plus assumées et que nous avons voulu volontairement assumer, à défaut de quoi des territoires entiers en auraient été dispensés et donc gravement pénalisés.

Voilà présentée à grands traits cette politique essentielle du Département des Alpes-Maritimes, avec près de 100 millions d'euros pour nos territoires. C'est l'expression de ce pilier porteur de la politique départementale évoquée précédemment lors de la présentation globale du budget.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? C'est un dossier important dont nous avons déjà beaucoup débattu.

Le rapport n°14, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2018 - POLITIQUE EDUCATION

Mme ARINI.- Ce rapport représente un budget global de 74,2 M€, avec 29,4 M€ en fonctionnement et 44,7 M€ en investissement. En 2018, nous poursuivrons les programmes de constructions neuves et de réhabilitation de nos collèges. Le nouveau collège de Pégomas et son gymnase de type C ouvriront leurs portes en septembre 2018 pour un montant de 24,5 M€. En 2018-2019 débiteront les travaux sur site de Victor Duruy à Nice. Nous y intégrerons la construction d'un gymnase. S'ajouteront les travaux de Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var. L'ensemble de ces travaux représentent un budget de 10 M€. Nous lancerons également le concours d'architectes pour la reconstruction du collège des Campelières à Mougins qui sera le septième et dernier collège Pailleron.

Dans le cadre du PPI, les travaux de réhabilitation se poursuivront aux Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard au Cannet et Albert Camus à Mandelieu, Roger Carles à Contes, La Bourgade à La Trinité. Ce sont essentiellement des travaux liés aux sanitaires et aux espaces de restauration. Pour Henri Matisse à Nice, nous effectuerons une restructuration du bâtiment et une restauration. A Jean Franco, à Saint-Etienne-de-Tinée, débutera la première tranche sur la chapelle.

Nous maintiendrons bien évidemment l'agenda accessibilité. Deux ascenseurs seront installés à Henri Matisse et Joseph Vernier. Le Département participe également aux travaux de réhabilitation du CIV à hauteur de 500 000 €. Les études se poursuivront pour la création et la remise à niveau des ascenseurs aux Vallergues et à Sadi Carnot à Grasse.

Pour le plan sécurité collèges, il faut savoir que nous y aurons consacré 12 M€ entre 2016 et 2020 pour le renforcement et l'occultation des clôtures. 634 caméras ont été installées dans 71 collèges, et 11 collèges ont opté pour des tourniquets. Par ailleurs, 7,54 M€ sont consacrés au programme gymnases. Le collège Jean Cocteau à Beaulieu bénéficiera d'un nouveau gymnase, et nous lancerons les travaux à Emile Roux au Cannet. Enfin, les salles de sports de Joseph Vernier recevront de nouveaux équipements de sport.

Pour le fonctionnement des 72 collèges, le Département participera aux dépenses à hauteur de 10,2 M€. Il faudra prévoir également un budget prévisionnel pour l'ouverture de Pégomas, estimée à 90 000 € pour septembre 2018.

Pour les classes relais, le Département dépensera 30 000 €. Les établissements privés recevront 4,4 M€. Les dépenses de transport des élèves vers les installations sportives extérieures seront prises en charge à hauteur de 1,5 M€. Il en est de même pour les activités scolaires et périscolaires organisées à l'initiative de l'ensemble des collèges pour un montant de 376 000 €.

Le Département assure également la prise en charge des événements dont il a l'initiative. Compte tenu de la disparition des contrats aidés, le Département prévoit d'en assurer la charge sur 2018 à hauteur de 615 000 €, ce qui représente 120 contrats. Le programme vie scolaire est quant à lui doté de 8,3 M€. Il est évidemment proposé de poursuivre le déploiement des tablettes pour les ULIS et de développer de nouvelles classes mobiles. Les actions éducatives seront financées ainsi que les actions jeunesse, Soutien 06, Jeunes locataires 06. Nous avons enfin l'aide aux familles, avec Cantine 06 qui verse 1 € par repas aux bénéficiaires de l'ARS (allocation de rentrée scolaire), et Scolarité 06.

Pour terminer, permettez-moi M. le Président de remercier l'ensemble des services en charge de l'éducation et des collèges pour l'accueil que j'ai reçu et pour le travail exemplaire qu'ils accomplissent.

M. Le Président.- Je vous remercie. Ce sont de beaux compliments pour nos services, et ils le méritent bien.

Le rapport n°23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2018 - POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. ASSO.- Le budget global pour la politique de l'enseignement supérieur s'élève à 3,8 M€, dont 3,7 M€ en investissement et 145 000 € en fonctionnement. Il s'agit pour nous de maintenir un programme d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur. Il s'agit également de veiller à la conservation du patrimoine et à permettre une amélioration de ces bâtiments pour les personnes handicapées. Il s'agit ensuite du programme de construction du Campus STIC, qui certes se termine mais qui permet aussi de renforcer le cluster sur les technologies de l'information et de la communication, avec la mise en œuvre, en partenariat avec différents acteurs, d'un pôle qui permettra de consolider cette image de Sophia Antipolis. Il s'agit enfin d'un programme lié à la recherche et à la vie scolaire, notamment avec le volet équipements de l'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD), sur la Plaine du Var, et le volet du campus Santé, Vieillesse, Cancer du quartier Pasteur. Les crédits inscrits pour ce programme sont de 105 000 € en fonctionnement et de 3,04 M€ en investissement.

Il vous est donc proposé d'assurer la continuité de ces programmes avec une action privilégiée sur le Campus STIC.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°24, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

26. BP 2018 - ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA

M. ASSO.- Dans le cadre du volet de la politique culturelle menée de manière éminente et flamboyante par Mme DUMONT, l'accompagnement que je lui accorde en matière de cinéma est bien inférieur à la brillance de ses résultats et de ses succès. Il reste que les actions en faveur du cinéma sont également des actions qui ont pignon sur rue. Il s'agit de maintenir la politique en matière de création du fonds de soutien à la production cinématographique, en partenariat avec le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Il s'agit aussi de poursuivre la gestion en régie directe du cinéma Mercury, de maintenir le cinéma itinérant, qui permet aux communes du moyen pays et du haut pays de bénéficier de séances de films récents, et de soutenir les festivals et manifestations cinématographiques dans le département. Au titre du fonds de soutien, nous avons aidé six projets, dont quatre projets cinématographiques et deux projets audiovisuels, pour un montant de 300 000 €. Nous maintiendrons le même montant en 2018.

Pour ce qui est du cinéma Mercury, nous avons obtenu des succès réels avec la programmation de plus de 400 films et plus de 70 000 spectateurs, avec une orientation vers les seniors et vers les enfants, par exemple au travers des ciné-ateliers qui seront continués cette année. Nous aurons aussi le cinéma itinérant, qui permet aux populations d'accéder au cinéma et aux films les plus récents. A noter aussi le soutien évidemment au Festival de Cannes et à la première édition du Festival international des séries. Nous avons enfin l'opération « Collège au cinéma ».

Le rapport n°26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

29. BP 2018 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- La politique ressources humaines pour le budget primitif 2018 représente un montant de 178,2 M€. Chaque conseiller départemental a pu prendre connaissance de ce rapport. Je voudrais insister particulièrement sur la mise en place du RIFSEEP qui a donné lieu à de nombreuses réunions, avec les représentants du personnel et avec les différents syndicats, et à un travail extrêmement important qu'il convient de saluer, comme l'ont fait d'autres collègues pour d'autres services, de la part de la Direction des ressources humaines. Cela nous permet de présenter aujourd'hui la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, qui avait déjà été partiellement mis en place avec le complément indemnitaire annuel (CIA), qui avait fait l'objet d'une délibération voilà à peu près un an de cela, et qui sera appliqué pour la première fois en décembre 2017. A partir du 1^{er} janvier, c'est donc la nouvelle indemnité dite de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) qui sera mise en place.

Un vote défavorable des syndicats est intervenu. Je le regrette personnellement, et je pense que nous le regrettons tous. Nous n'étions pas loin d'avoir je crois leur assentiment, et ils ont peut-être été pris dans une volonté d'avoir toujours un peu plus. C'est regrettable, puisque je pense qu'il y a là une réelle avancée pour l'ensemble du personnel de notre collectivité. Très concrètement, dès le mois de janvier prochain, plus de 1 700 agents bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire, dans des proportions qui sont loin d'être négligeables. Vous avez décidé M. le Président, malgré le vote défavorable des syndicats, de maintenir la proposition qui leur avait été faite. Il aurait été plus confortable de faire comme beaucoup de collectivités locales, c'est-à-dire d'habiller le régime indemnitaire pratiqué avec l'IFSE. Ce n'est pas la solution qui a été retenue.

Il est ainsi proposé dans le rapport de garantir à chaque agent à tout le moins le maintien de son régime indemnitaire actuel, de bénéficier des dispositions de l'article 6 du décret qui permet, lorsque les agents progressent dans leur carrière, d'avoir le maintien de leur indemnité et de bénéficier pleinement de l'évolution de leur avancement d'échelon ou de grade. Nous pouvons être fiers de le proposer malgré les contraintes qui sont les nôtres et qui ont été très largement évoquées ce matin. Après les efforts consentis dans le cadre de la réduction du nombre de jours de RTT pour arriver à la durée légale du travail dans la fonction publique (1 607 heures par an), à partir de janvier, il y aura donc une revalorisation du régime indemnitaire.

Le rapport traite également de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes dans notre collectivité, ce qui n'est pas un phénomène propre à notre collectivité. Les femmes sont très largement majoritaires dans les catégories A et B. Nous arrivons à peu près à faire jeu égal dans la catégorie C.

D'autres actions sont prévues dans le rapport, comme le renouvellement de l'agrément du service civique, la signature d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes, ainsi que différentes actions en faveur du personnel départemental concernant par exemple le fonctionnement du restaurant inter-administratif, l'association sportive du département, ou le comité des œuvres sociales.

Voilà présentées les grandes lignes de ce rapport. Je pense que ce qu'il faut retenir c'est l'augmentation, dès le mois de janvier, du régime indemnitaire pour plus de 1 700 agents de notre collectivité. J'ajoute qu'il y a une note au rapporteur. La loi de finances a réintroduit la journée de carence, et ce rapport en tient compte.

M. Le Président.- Merci M. le Premier Vice-président pour cette présentation synthétique d'un travail particulièrement lourd et long, qui a occupé notre administration pendant plus d'un an. J'en ai parlé dans mon discours, nous en avons débattu, et je pense que vous avez dû largement aborder le sujet en commission. Le Directeur général des services s'est beaucoup investi pour que personne ne soit perdant. Malheureusement, le mécontentement des syndicats est resté. Je le regrette, mais il faut néanmoins décider aujourd'hui. Nous vous proposons de franchir le pas. Cela nous coûte quand même 1 M€. C'est une coquette somme qui nous permet de donner satisfaction à tout le monde. Je le répète, personne n'aura une baisse de salaire à la sortie, mais il y a en revanche une importante réorganisation qui s'inscrit.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- La persistance de l'opposition unanime des syndicats, et par deux fois, nous amène à voter contre.

M. Le Président.- Comme le rapporteur l'a indiqué, nous n'étions pas loin de trouver un accord avec les syndicats. Néanmoins, ils ont émis un avis défavorable, et vous donnez donc systématiquement un avis défavorable.

M. VINCIGUERRA.- Non, c'est pour en avoir discuté avec eux, et sachant parfaitement comment cela s'est passé.

M. Le Président.- D'accord, c'est une autre raison. Ce n'est donc pas une raison simple. Je vous remercie pour cette intervention et je mets ce rapport aux voix.

Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, SATTONNET et MM. BAUDIN, CIOTTI, LOMBARDO, ROSSI et moi-même ne prenons pas part au vote.

Le rapport n°29, mis aux voix, est approuvé à la majorité (opposition du groupe Front de gauche et du groupe Socialiste et écologiste). Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, SATTONNET et MM. BAUDIN, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO, ROSSI ne prennent pas part au vote ;

La séance est suspendue de 13 heures 28 à 15 heures 09.

25. **BP 2018 – POLITIQUE CULTURELLE**

Mme DUMONT.- Je voudrais avant tout vous remercier M. le Président et remercier également le Président de la commission des finances d'avoir reconduit à l'identique le budget de la politique culturelle du Département. Ce rapport se compose de quatre programmes : les événements culturels, le patrimoine, les subventions culturelles, l'entretien

et les travaux dans les bâtiments culturels. La politique culturelle va mobiliser en 2018 un budget de 15 M€ en fonctionnement et de 3,12 M€ en investissement, ce qui permettra de continuer nos beaux événements culturels : les « Soirées estivales », le festival « C'est pas classique » qui a connu cette année une édition particulièrement éblouissante, le « Festival des mots », la « Folie des lacs », le festival « Nananère » pour les petits, les expositions au musée des arts asiatiques, au musée des Merveilles, à la Galerie Lympia, à la grotte du Lazaret, etc. Grâce aux subventions culturelles, nous continuerons aussi de soutenir les grands organismes, les festivals, les théâtres, mais aussi toutes les petites associations qui contribuent à la richesse culturelle du département et qui la font rayonner.

Il vous est donc proposé pour 2018 de poursuivre et de renforcer l'engagement culturel selon les axes suivants : élargir l'accès et contribuer à garder la culture au plus près du public ; valoriser et préserver le patrimoine départemental ; soutenir le tissu associatif ; pérenniser les actions de culture publique. Je souhaite enfin vous dire à quel point je suis fière de la culture dans ce département.

M. Le Président.- Je vous remercie de votre implication dans ce budget à la culture qui est resté constant pour pouvoir maintenir ces belles réalisations dont nous profitons tous.

Le rapport n°25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

27. BP 2018 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Mme SIEGEL.- Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission sports et jeunesse. Il a pour objet de présenter les propositions d'intervention du Département dans le domaine du sport et de la jeunesse. Le coût global représente un montant de 10,8 M€, dont 1,5 M€ en investissement et 9,2 M€ en fonctionnement.

L'ensemble de ces propositions peut à mon sens se résumer en deux mots : continuité et ambition. Je ne vais pas dérouler l'ensemble des actions menées. Nous les avons détaillées en commission. Continuité, parce que l'on propose de poursuivre la belle politique que nous avons menée jusqu'à maintenant en faveur des sports et de la jeunesse. Ambition, en raison de nouvelles propositions qui visent à intégrer quelques spécificités destinées à apporter encore davantage de dynamique. Il s'agit donc d'une politique encore plus ambitieuse en faveur du sport et de la jeunesse.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Mme SIEGEL reprend les dossiers qui étaient portés par Eric PAUGET avec cette belle action sur le sport. Vous venez de résumer en quelques mots toute notre ambition pour la politique sports et jeunesse.

Le rapport n°27, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

28. BP 2018 – POLITIQUE SECURITE

M. ASSO.- La politique de la sécurité menée par le Département est dominée par notre contribution au SDIS. Si nous sommes sur un budget global de 80 M€, 79 M€ en fonctionnement sont en effet destinés au SDIS. La nouveauté réside dans notre intervention

pour l'hôtel de police de Nice, à hauteur de 5 M€. A cela s'ajoute ce que nous menons en matière de règlement des loyers et entretien des gendarmeries et commissariats pour les locaux dédiés à la sécurité civile. Les dépenses de fonctionnement représentent 5,7 M€, pour des recettes attendues de 4,6 millions d'euros. Il s'agit pour nous de maintenir la même politique, de pérenniser le patrimoine bâti départemental et de mettre aux normes les bâtiments pour les personnes handicapées.

Un budget de 100 000 € est également consacré à l'équipement des services de police et de gendarmerie pour du matériel spécifique de police scientifique et technique. La contribution du Département au SDIS représente 73,5 M€, soit 2 M€ de plus qu'au budget primitif 2017. Il y a aussi une amélioration de la sécurité de proximité par l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles, l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leur police municipale et le développement de la vidéoprotection, l'aide à l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles.

Il vous est donc proposé de voter en faveur de ces politiques que nous poursuivons depuis un certain nombre d'années grâce à Henri LEROY.

M. Le Président.- Merci M. ASSO. C'est une délégation importante, merci de reprendre l'ensemble de cette politique sécurité qui est chère à notre assemblée.

Le rapport n°28, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

30. BP 2017 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Mme SALUCKI.- Cette politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux constitue pour le Département un facteur essentiel de modernisation de ses services publics et de maîtrise de ses finances publiques. Cette politique comporte trois programmes sectoriels : bâtiments, sièges et autres ; bâtiments destinés à l'action sociale ; et bâtiments destinés à l'infrastructure routière. Le montant total des crédits affectés en 2018 à cette politique s'élève à 16 M€. Elle répond à plusieurs objectifs : des bâtiments plus sécurisés ; un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel ; l'amélioration et la modernisation de l'entretien des bâtiments ; la priorité donnée aux dimensions environnementales et sociales.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport qui marque et qui montre l'excellence du travail effectué par les services, ainsi que la grande pertinence des choix et des réflexions.

M. Le Président.- Je vous remercie. Il est vrai que l'on ne soulignera jamais assez l'importance de l'entretien des locaux dans lesquels l'ensemble de nos fonctionnaires travaillent.

Le rapport n°30, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

31. BP 2018 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK.- En ce qui concerne les moyens généraux, ce rapport présente les actions qu'engage le Département pour un budget global de 21,9 M€. Cela comprend les programmes de fournitures et services de l'administration générale, l'équipement pour l'administration générale, ainsi que divers crédits nécessaires au fonctionnement des activités du contentieux, du juridique, des assurances, du courrier, de la communication, de la documentation, de la représentation électorale, de l'électricité, et des cotisations diverses. Tout cela est amplement détaillé dans le rapport.

Le rapport n°31, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

32. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Mme SALUCKI.- Il s'agit de prendre acte de cette communication qui a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée par délibération de l'assemblée départementale des 24 avril 2015 et 15 septembre 2017 au Président du Conseil départemental en matière de gestion du patrimoine pour la période allant du 30 octobre 2016 au 23 octobre 2017 concernant le service de la gestion immobilière et foncière, et pour la période allant du 5 novembre 2016 au 7 novembre 2017 concernant le service de l'éducation.

L'assemblée prend acte du rapport n°32.

33. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATIONS EN DATE DES 24 AVRIL 2015 ET 15 SEPTEMBRE 2017

Me BECK.- Il s'agit également d'une communication portant sur tous les dossiers dans lesquels le Président a été autorisé à ester en justice dans le cadre de la délégation qui lui avait été donnée le 24 avril 2015 et le 15 septembre 2017. Vous en avez une liste exhaustive.

L'assemblée prend acte du rapport n°33.

34. SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES MARCHES

M. ASSO.- Il s'agit de la synthèse des travaux de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés que j'ai l'honneur de coprésider avec M. TUJAGUE. Cette commission a la particularité de permettre d'intervenir a posteriori sur l'analyse de la passation et de l'exécution des marchés. Vous avez donc un rapport complet en la matière, avec un certain nombre de recommandations que nous avons su faire à l'occasion des conclusions de certaines commissions, voire de toutes les commissions. Je me félicite que cette commission existe, puisque cela nous permet de rechercher des améliorations avec l'administration, avec parfois quelques remarques sur des décisions ayant été prises et méritant d'être explicitées.

L'assemblée prend acte du rapport n°34.

M. Le Président. – Je vous remercie. Nous avons épuisé l'ensemble des rapports qui nous étaient présentés.

Nous passons maintenant à l'examen des vœux. Nous avons reçu un vœu de la part du groupe Alpes-Maritimes ensemble. Ce vœu concerne la revalorisation du métier de sapeur-pompier. Ce qui m'a interpellé à la lecture de votre vœu, c'est que je n'ai pas retrouvé la problématique des pompiers. Nous les avons interrogés, et ils se sont exprimés. Nous n'avons pas envie de ne pas voter un soutien aux pompiers, mais avant que nous prenions un vœu sur ce sujet, il serait peut-être bien de leur demander de s'exprimer. Peut-être avez-vous des éléments complémentaires à nous donner. Pour notre part, nous en avons discuté ce matin en réunion de groupe avec le Président Eric CIOTTI, ce qui ressort de la préoccupation des pompiers et du SDIS, c'est une préoccupation majeure liée à la problématique des fumées froides. Je vous propose qu'ensemble, nous puissions intervenir sur ce sujet. Il est néanmoins de votre libre choix que de nous expliquer un peu ce vœu.

M. SEGURA. – Je suis un peu étonné de vos observations, dans la mesure où ce vœu est intervenu à la suite de nombreux pompiers du département qui sont venus aussi vous voir et évoquer cette difficulté, au moment où l'on parle des difficultés dans cette profession, des violences à l'endroit des pompiers, mais aussi des carrières. Il semblait nécessaire de faire ce vœu, sans aucune polémique. Vous nous présentez à l'instant le vœu de la majorité également. Je n'en ai pas encore pris connaissance. Je lirai les considérants du vœu, mais je souhaite que ce vœu devienne une motion et qu'unaniment, nous soyons tous derrière cette demande qui n'est pas une demande d'Alpes-Maritimes ensemble mais d'une demande des sapeurs-pompiers.

Considérant que les sapeurs-pompiers volontaires travaillent au péril de leur vie pour protéger les populations. Considérant que les sapeurs-pompiers sont reconnus et appréciés par les Français. Considérant que cette activité connaît des conditions d'exercice extrêmes et traumatisantes, que les pompiers sont soumis à un stress important et à un épuisement important dû aux gardes allant jusqu'à 24 heures avec des traumatismes sonores, dus à la fumée ou à des substances toxiques – ce qui rejoint ce que vous avez indiqué à propos du vœu que vous allez peut-être présenter – lors des opérations de combat d'incendie provoquant d'importantes répercussions sur leur santé et une espérance de vie de sept ans inférieure à la moyenne nationale. Considérant qu'à ces conditions d'exercice déjà difficiles s'est ajoutée une recrudescence des violences lors des interventions. Considérant que cette activité essentielle à la nation est menacée par une précarité alarmante et une baisse des effectifs, et vous le savez. Considérant que les économies réalisées par l'Etat s'agissant de la modernisation des moyens nationaux et du soutien aux investissements structurants pour le maintien national des services d'incendie et de secours augmentent les dangers auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers mais aussi la population. Considérant que les SDIS sont en train de devenir une variable d'ajustement budgétaire des gouvernements successifs, en dépit du rôle clé des pompiers dans la protection des populations. Considérant que les sapeurs-pompiers sont confrontés de plus en plus à des discriminations de la part des assureurs et à une perte importante de pouvoir d'achat lors de leur retraite en raison de la non-intégration, dans le calcul de la pension, des primes, en dehors de la prime feu. Considérant que cette

situation globale se répercute dans le recrutement des volontaires alors que quatre pompiers sur cinq en France assurent leur service sous ce cadre juridique. Considérant que la loi relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires votée en décembre 2016 ne répond pas aux inquiétudes de ces derniers concernant leur avenir professionnel, à la perte du pouvoir d'achat au moment du départ à la retraite ou encore aux majorations appliquées par les assureurs.

En conséquence, M. le Président et mes chers collègues, nous proposons de bien vouloir demander au Gouvernement de modifier le cadre réglementaire et législatif afin : premièrement, d'apporter une déclinaison concrète du caractère dangereux du métier et des missions exercées par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, opérées par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ; deuxièmement de condamner explicitement la discrimination actuelle pratiquée par les assureurs ; troisièmement d'intégrer l'ensemble des primes perçues par les sapeurs-pompiers autres que la prime feu au calcul de la pension de retraite ; quatrièmement, de généraliser le bénéfice des emplois publics réservés aux sapeurs-pompiers volontaires ayant au moins cinq années d'engagement, à l'instar des anciens militaires ayant accompli au moins quatre ans de service.

Je vous propose de voter ce vœu à l'unanimité. Le titre de la motion qui nous est présentée – vœu relatif aux risques liés à l'exposition des sapeurs-pompiers aux fumées d'incendie et leurs contaminants – peut être complémentaire à ce vœu, puisque dans l'un des considérants, nous parlons aussi de traumatismes et des substances toxiques lors des opérations de combat d'incendie provoquant d'importantes répercussions sur leur santé et une espérance de vie de sept ans inférieure à la moyenne nationale. Nous nous rejoignons sur ces vœux, et je vous demande, mes chers collègues, de voter ce vœu dans l'intérêt des sapeurs-pompiers et de nos collègues qui assurent la sécurité de tous nos concitoyens dans le département.

M. Le Président. – J'ai bien entendu votre propos qui reste un propos généraliste, dont les thèmes sont plutôt en débat au Parlement. Je le répète, le but de mon intervention est plutôt de faire préciser. J'aurais préféré que l'on fasse une demande de précision et un renvoi pour étude auprès du SDIS pour examiner le bien-fondé de vos demandes. Sincèrement, je n'ai par exemple pas entendu de pompiers me parler d'un problème d'assurance. Nous n'allons pas polémiquer ici, mais pour les quelques demandes que j'ai pu formuler aux pompiers, ils ne s'y retrouvent pas. En revanche, sur les fumées, c'est vraiment ciblé sur la motion. Nous avons à ce sujet une inquiétude majeure. C'est d'ailleurs un rapport de la CNRACL qui met en exergue le problème des fumées froides et qui a été soulevé avec beaucoup d'inquiétudes. La lecture par le Préfet de la lettre du Ministre à la Sainte Barbe à Villeneuve-Loubet a d'ailleurs précisé que la toxicité des fumées froides était prise en compte au plus haut niveau de l'Etat.

Je suis tenu de présenter votre vœu en l'état, mais je ne suis pas convaincu de sa pertinence.

M. SEGURA. – Puisque nous nous rejoignons sur la question des fumées, comme vous venez de le dire, il s’agit d’un vœu, il y a une demande de la part de cette profession, je ne veux pas entrer dans un débat polémique, loin de là...

M. Le Président. – N’y voyez pas une malice quelconque. C’est vraiment en toute bonne foi que je vous interroge sur le sujet et sur la compréhension du texte. Je vais donc mettre ce vœu aux voix tel qu’il nous a été présenté par M. SEGURA.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA. – Dans la mesure où notre vote pourrait être pris comme un arbitrage entre deux motions concurrentes, et ne voulant pas être arbitres, nous ne participerons à aucun des deux votes.

M. Le Président. – Je vous réponds très sereinement et en toute tranquillité : ce ne sont pas deux motions concurrentes. Une motion est présentée par M. SEGURA. Une autre motion sera défendue par M. CIOTTI. L’une concerne les fumées froides, la seconde une autre thématique. Je proposais simplement à M. SEGURA un examen attentif. Je ne comprends pas le vœu, donc permettez-moi en tant que Président de séance d’essayer de comprendre le vœu que je vous propose.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. – Le vœu qui vient de nous être remis correspond effectivement au débat que nous avons eu hier au Conseil d’administration du SDIS. Je m’y retrouve parfaitement. Le vœu proposé par M. SEGURA contient également un certain nombre de demandes qui me paraissent légitimes. En revanche, siégeant au Conseil du SDIS depuis bien longtemps, je n’ai jamais entendu deux d’entre elles : la première concerne les assurances, alors qu’il y a au SDIS des syndicats particulièrement revendicateurs ; la seconde porte sur le bénéfice des emplois publics réservés. Dans ces conditions, nous nous abstenons de voter ce vœu, sans prendre partie pour qui que ce soit. Sur le second, il correspond à ce qui a été discuté hier au SDIS, et nous le voterons.

M. Le Président. – Merci de cet avis. Vous avez un avis éclairé puisque vous êtes au Conseil d’administration du SDIS. C’est pour cela que j’insistais un peu auprès de M. SEGURA, afin que nous ayons une interprétation avisée du Conseil d’administration du SDIS. Nous pourrions ensuite représenter votre vœu à un autre moment.

M. VIAUD.

M. VIAUD. – Ce vœu qui nous est proposé mérite en effet d’être étudié au sein du SDIS 06. J’ai également siégé au Conseil d’administration et je n’ai jamais entendu parler de certains points, alors que les syndicats sont particulièrement vigilants sur l’ensemble des conditions de travail. Il ne me semble pas sérieux de voter des vœux pour voter des vœux. Préalablement, cela nécessite un travail, et je pense qu’il faut renvoyer cela devant le SDIS pour en comprendre le bien-fondé et la légitimité. Nous ne pouvons pas voter sans savoir ce que l’on vote. Il faut d’abord travailler et voir ce qu’il y a dans le contenu de ces questions

d'assurance. Il ne me semblerait pas sérieux de voter cela sans avoir compris la problématique en elle-même. Il faut pour voter que nous nous appuyions sur un contenu, et je pense qu'il faut renvoyer cela devant le SDIS pour que l'on puisse comprendre le contenu de ce vœu.

M. Le Président. – M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA. – Je souhaite apporter une précision sur notre manière d'envisager la chose. Nous ne sommes bien sûr pas du tout indifférents aux problèmes liés à l'exercice de cette profession dangereuse. Cela nécessite que l'on se penche sur ces problèmes et que l'on apporte des réponses à ces demandes. Une fois cela dit, je pense qu'il serait intéressant de travailler à une synthèse pour aboutir à une proposition commune que nous pourrions tous approuver. Je suis prêt à voter ce qu'ailleurs on appelait à une époque une motion de synthèse. Dans le cas présent, je suis extrêmement gêné. Malgré toute l'empathie que je peux avoir pour les personnes qui exercent ce métier, je préfère rester sur ma position.

M. Le Président. – Merci M. VINCIGUERRA pour les raisons qui vous motivent. La synthèse est une idée qui me plaît bien. Mon propos, ne le prenez pas de travers, ne vise qu'à comprendre le sens de ce vœu.

M. SEGURA. – Si vous souhaitez que nous reprenions ce vœu et que nous étudions ensemble le considérant concernant la pratique des assureurs, nous pouvons le reprendre. Nous n'allons pas en faire une question de principe. Pour autant, dans le vœu que vous allez soumettre, nous demandons que soit pris en compte notre considérant sur les substances toxiques. Nous reprendrons ensemble la question des assurances et nous verrons cette problématique avec les professionnels.

M. Le Président. – Très bien. C'est une décision de sagesse que vous apportez. Nous votons ensemble les fumées, et nous ajoutons l'alinéa qui vous est cher pour dire que nous apportons soutien aux pompiers sur les risques qu'ils encourent. Nous reprendrons ensuite votre vœu à la prochaine séance avec l'avis avisé des pompiers.

M. SEGURA. – J'ai eu la confirmation que ce vœu avait été demandé par les services de professionnels concernant les assurances afin qu'il soit mis à l'ordre du jour. Il m'est difficile, même si je peux comprendre vos réserves, de revenir sur ce vœu. Soit nous retirons les deux vœux, soit je présenterai également un vœu.

M. Le Président. – Je ne souhaite pas qu'il y ait d'ombre au tableau sur ce sujet. La question des sapeurs-pompiers est un sujet qui me tient à cœur et qui vous tient à cœur. Ce sont des personnes qui sauvent nos vies au péril de la leur. Nous dépensons suffisamment d'énergie les uns et les autres sur ces sujets pour que cela ne soit pas un débat. Nous allons retirer les deux vœux et travailler sur une synthèse, et nous en présenterons un nouveau la prochaine fois.

M. SEGURA. – Avec un représentant de chaque groupe.

M. Le Président. – Très bien, y compris les écologistes. Les deux vœux sont donc retirés, et nous passons à celui présenté par le groupe des Républicains concernant le projet

d'une ligne nouvelle. C'est quelque chose qui a été appelé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, que les Départements et les grandes communautés d'agglomération du département des Alpes-Maritimes ont soutenu. Ce vœu vous est présenté par le groupe des Républicains et divers droite. Il s'agit des collectivités Provence Alpes Côte d'Azur qui financent à 50 % les études de la ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur et qui à ce titre souhaitent réaffirmer leur volonté commune de faire aboutir ce fameux projet LGV, et les objectifs en faveur des transports quotidiens choisis par le Gouvernement et les nouvelles orientations qu'il compte prendre en matière d'infrastructures de transport et de déplacement à l'issue des Assises nationales de la mobilité.

Il y a un certain nombre d'arguments. Je vous passe la lecture complète de ce vœu que vous avez sous les yeux pour en arriver à la demande des collectivités qui ont argumenté pour dire que nous souhaitons la continuation immédiate des études pour permettre d'arriver à une déclaration d'utilité publique avant fin 2020 sur l'ensemble du projet, ou à défaut avant fin 2019 sur l'ensemble des travaux de première phase, y compris la traversée souterraine de Marseille, la nomination d'une mission de financement du projet pour aboutir à des propositions sur l'optimisation des coûts d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et sur les modalités de financement étant le deuxième point. Cette étude inclut des solutions innovantes et la recherche de nouvelles ressources telles qu'une éco-redevance pour les poids lourds, un versement transport interstitiel adapté, ou encore un dé plafonnement de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) Grenelle.

Je pense que ce vœu peut nous rassembler. Il a été soutenu par la Région et par les Départements traversés. Je vous le propose pour donner de la force à notre demande.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. – Rien n'ouvre la porte au choix de la privatisation, et nous voterons donc ce vœu.

Ce vœu, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président. – Je vous remercie. Il reste deux vœux soumis par le groupe front de gauche concernant le logement social ainsi que la compétence eau assainissement. L'intervention de Mme GOURDON a appelé à reprendre le vœu que nous avons voté la dernière fois. Il présente la même écriture et la même lecture. Je vous propose donc de le retirer.

M. TUJAGUE. – En effet. Nous pouvons le dire deux fois, mais cela ne changera pas grand-chose...

M. Le Président. – En effet. Je vous laisse la parole pour le deuxième vœu qui concerne l'eau et l'assainissement.

M. TUJAGUE. – Ce vœu vous a été communiqué. Il rappelle que la loi NOTRe a prévu, dans un certain nombre de ses articles, de transformer la compétence optionnelle eau assainissement des communautés de communes et communautés d'agglomération en

compétence obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020, sans tenir compte des réalités. Il est proposé de demander au Gouvernement qu'il accepte le maintien des compétences eau et assainissement parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et communautés d'agglomération, en particulier dans celles de montagne. Nous connaissons les réseaux en montagne et dans le moyen pays des Alpes-Maritimes. Ce sont des réseaux souvent dépendants de ressources très différentes d'un territoire à un autre. Cette demande correspond à une réalité. En tous cas, pour la communauté de communes à laquelle appartient la commune de Contes, c'est-à-dire celle du Paillon, les élus estiment à l'unanimité que la meilleure solution serait que cette compétence soit optionnelle et que les communes aient la possibilité de choisir. Je sais que c'est aussi le cas ailleurs. C'est une proposition. Nous souhaiterions qu'elle soit portée par l'unanimité de cette assemblée. Ce serait un soutien très fort à cette demande pour laquelle le Président de la République a semble-t-il entrouvert les portes.

M. Le Président. – Effectivement, il y a sur les bancs de l'Assemblée nationale en deuxième lecture un texte qui doit revenir pour examiner cette possibilité. La motion que nous pourrions prendre serait de nature probablement à appuyer cela auprès de nos parlementaires. Je suis certain qu'Eric CIOTTI ne manquera pas de regarder avec un œil attentif l'examen de ce texte. Je vous rejoins tout à fait. Le Président de la communauté de communes Alpes d'Azur que je suis peut faire exactement la même demande. Nous sommes là sur une demande où la loi NOTRe, qui va transférer cette compétence obligatoire aux intercommunalités, est une aberration. Sur les bancs du Parlement, à l'époque où j'étais parlementaire, nous avons fait des pieds et des mains pour que ce transfert ne soit pas obligatoire et reste optionnel. Il n'en a rien été. Si aujourd'hui le législateur, dans sa sagesse, décidait de faire marche arrière, je ne pourrais que m'en réjouir. Pour ma part, cette motion a donc vraiment du sens.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI. – Comme vous venez de le souligner, nous avons examiné une proposition de loi du groupe des Républicains qui allait dans le même sens. En première lecture, un texte qui reprenait ces objectifs avait été voté par le Sénat et cosigné par l'actuel Ministre de l'aménagement du territoire. La majorité n'a pas souhaité retenir cette proposition de loi le 12 octobre dernier, puisqu'une motion de renvoi en commission a été approuvée, ce qui a mis un terme aux débats dans l'hémicycle. Devant l'Association des maires de France, le Président de la République a semblé manifester un intérêt. J'ai cru comprendre qu'il souhaitait que cela ne soit pas une proposition de l'opposition mais une proposition jupitérienne, ce que l'on peut comprendre. Peu importe, sachez que nous avons défendu cette position, et que la liberté et l'autonomie des collectivités locales doivent leur permettre de choisir librement leur périmètre de compétences, surtout sur ce sujet, sans que rien ne leur soit imposé.

M. COLOMAS. – Je précise que l'Association des maires de France est en effet exactement dans les mêmes dispositions. Son Président François BAROIN, lors du dernier

congrès, n'a pas manqué d'en parler au Président de la République. Cette demande fait l'unanimité des maires.

M. Le Président. – Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON. – Nous soutenons pleinement cette motion. La commune de Mouans-Sartoux est en régie depuis 40 ans, et il lui importe aussi de savoir comment cela pourrait se passer, même si avec l'agglomération nous avons trouvé des solutions intermédiaires. Si c'est optionnel, c'est encore mieux.

M. Le Président. – M. SCIBETTA.

M. SCIBETTA. – Nous soutenons également cette motion.

M. Le Président. – Je vous remercie. M. TUJAGUE, votre proposition rassemble l'ensemble des intervenants, et je soumetts donc ce vœu à l'approbation de l'assemblée. Si ce vœu est approuvé, il sera transformé en motion et aura force de délibération.

Ce vœu, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président. – Je vous remercie. M. TUJAGUE, vous pouvez être heureux, c'est un beau résultat.

Avant de lever cette séance, il me reste à vous faire approuver les procès-verbaux des séances des 15 septembre et 19 octobre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des 15 septembre et 19 octobre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président. – Mes chers collègues, après des moments détendus, et après des moments plus assidus et concentrés sur certains sujets, je vous remercie de votre participation et de l'excellente tenue de cette séance.

La séance est levée à 15 heures 50.